1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

VOLUME 5

Mélanges Historiques

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME, librair- éditeur
36a, rue Notre-Dame, Ouest

MONTREAL
1920

Imp. GODIN LIMITEE, 198, rue Notre-Dame Est,
MONTREAL

MÉLANGES HISTORIQUES

VOLUME 5

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparses et inédites

— DE —

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

——— o ———

G. DUCHARME, libraire-éditeur,
36a, rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL.

1919

LES TERMES AMERICAIN ET INDIEN (1)

Sont-ce les gens des colonies anglaises, nos voisines, qui ont pris le nom d'Américains, ou si d'autres peuples leur ont imposé ce terme ambitieux? Je crois qu'il est né en France. Si je ne me trompe, on disait, en Angleterre, de 1700 à 1760, par exemple: Virginiens, colons de Pennsylvanie, New-York, gens de Boston, et, pour l'ensemble: les coloniaux, tandis que les Français n'y voyaient qu'un bloc anglais aisément qualifié d'Américains.

Du côté du Canada une seule vision existait: pays de fourrures. On disait Canada comme nous disons Groënland. La colonie agricole restait sans importance, n'envoyant ni grain, ni foin, ni chanvre, ni fer, ni bois dans aucun pays. Les bâtiments anglais se chargeaient depuis le Maine aux Carolines, de plusieurs denrées que le commerce répandait en Europe: produits américains.

Les "plantations" se gouvernaient en partie elles-mêmes par le moyen de chambres législatives élues du vote populaire et elles se regardaient très peu comme une annexe de la Grande-Bretagne, tout en acceptant son pavillon et ses gouverneurs. Elles avaient le sens de "nation" déjà. Qu'elles se soient donné, les premières, le titre d'américaines, c'est tout naturel. Si ce mot "Américain" est venu de l'Angleterre ou de la France il tombait bien et ne soulevait aucune objection (2).

---

1. Inédit.

2. Suivant nous, ce mot aurait une origine anglaise. Dans la correspondance manuscrite de MM. Wilkes et Burke, membres

Les Canadiens qualifiaient de Bostonnais et Bastonnais tous les gens des colonies anglaises à venir jusque vers 1812 et encore après cette date (3). Ils ont emprunté le mot "Américain" aux Anglais et j'ai souvent entendu, vers 1850, dire "Amérique" pour tous les Etats-Unis, absolument comme si nous(4) habitions l'Irlande ou le Portugal, au lieu de posséder la moitié de cette Amérique.

Il n'est pas plus étonnant d'entendre cela que de voir les deux continents, que j'appellerais Colombie (à cause de Christophe Colomb), se nommer Amérique, du nom de baptême (Americ) d'un individu qui signait Vespucci (5).

---

du parlement anglais sous Georges III, que nous avons lue, et dans les papiers d'Etat, de 1762 à 1783, se rapportant aux colonies anglaises, nos voisins sont constamment qualifiés d'Américains, ce qui indique que l'expression n'était pas neuve, puisqu'elle était d'un usage courant.

3. De 1765 à 1840 ou environ, les écrivains français se servaient du mot Bostoniens pour désigner l'élément américain de la Nouvelle-Angleterre.

4. Les Canadiens.

5. Amerigo Vespucci, en français Améric Vespuce. Ce n'est point ce navigateur florentin lui-même qui a ravi à Christophe Colomb l'honneur de donner son nom au Nouveau Monde. Il est vrai que Vespucci prétendit avoir reconnu le continent dès 1497, c'est-à-dire une année avant Colomb, ne laissant à celui-ci que la gloire d'avoir découvert les îles, mais cette question chronologique n'est pas encore complètement résolue. On n'avait que des notions imparfaites sur les grandes explorations des Espagnols, lorsque l'écrivain allemand, Martin Waldseemuller, publia, à Saint-Dié, en 1507, un livre intitulé *Cosmographiae introductio*, contenant une partie de la relation des voyages de Vespucci, dans lequel notre continent est, pour la première fois, désigné sous le nom de *Americi terra vel America*. Les nombreuses éditions de cette géographie populaire répandirent cette injustice et l'appellation en question se généralisa rapidement; elle ne tarda pas à être employée sur les cartes et elle fut consacrée par l'usage. Amerigo Vespucci n'eut peut-être pas connaissance de cette erreur que Waldseemuller rectifia plus tard, mais sans succès, et contre laquelle protestèrent plusieurs écri-

Les Hollandais, les Espagnols, les Portugais ne se sont pas avisés de donner le nom d'Américains à leurs familles établies dans les Amériques. Ils disent: Mexicains, Péruviens, etc., tout à fait comme Canadiens au Canada.

L'usurpation du terme en question s'est accomplie sans document officiel en ce qui concerne Vespucci et les colons anglais. L'usage l'a consacré. Depuis six mille ans, nous en rencontrons bien d'autres, à commencer en Asie et traversant l'Europe.

Plusieurs écrivains et des sociétés historiques des Etats-Unis ont cherché un nom pour remplacer "Américain" appliqué à leur peuple. Faute d'avoir trouvé un mot convenable on n'en parle plus.

L'Amérique du Nord est aux Mexicains, aux Américains, aux Canadiens. Le plus mal nommé de ces trois peuples est celui du milieu; il s'en rend compte mais il y met aussi de la fierté parce qu'il est puissant et nourrit l'espérance d'absorber les deux autres.

Et le mot *Indiens* appliqué aux Sauvages, comment l'entendez-vous, d'où vient-il? Il est fils de l'erreur, tout bonnement. Colomb croyait avoir atteint les Indes en traversant l'Atlantique. Personne, de son vivant, ne le contesta. Les Sauvages étaient donc des Indiens. Ce terme fut accepté partout, et lorsque, à partir de 1522, on se rendit compte que la découverte de Colomb était celle d un continent, un nouveau monde, bien éloigné des Indes, on n'en persista pas moins à

---

vains, parmi lesquels Las Casas, qui avait accompagné Christophe Colomb.

On a prétendu, d'autre part, que l'Amérique avait été ainsi appelée d'une dénomination indienne des hautes régions du Nicaragua, ou de la lagune de Maracaïbo, mais ces explications plutôt fantaisistes ne peuvent aucunement résister à l'étude critique des faits.

dire que les Algonquins, les Iroquois, les Illinois, les Sioux, les Caraïbes, les Péruviens étaient des Indiens, de même qu'on avait appelé "terres d'Améric" les côtes reconnues par Vespucci, allant du Brésil à la Patagonie. L'honnête Vespucci avait simplement exprimé son opinion en une courte phrase: "C'est un monde nouveau". Les cartographes ont persisté à mettre "Americ" sur la Bolivie, puis le Brésil, les Antilles, et quand le nord fut découvert, "Améric" envahit la région des colonies anglaises, ensuite le Canada. Indiens et Amérique sont mal nommés. Bah! l'Europe est dans le même cas — c'est un nom adopté par hasard. (6)

Avril 1919.

6. Pour éviter toute confusion avec les Sauvages de l'Amérique, on emploie aujourd'hui le terme Hindous pour désigner les habitants des Indes.

LES DEUX DUPLESSIS

La compagnie de traite de fourrures appelée les Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, formée en 1627, avait débuté en pleine guerre (1629) entre Charles I et Louis XIII, et il s'en était suivi la capture de ses navires, puis du poste de Québec, où les frères Kertk s'étaient établis comme chez eux. Le 29 mars 1632 fut signée la paix à Saint-Germain-en-Laye, près Paris, où demeurait le roi de France et comme Champlain était prisonnier en Angleterre (1) on chargea un commerçant riche, Guillaume de Caën, de reprendre possession de Québec, en lui accordant la jouissance de la traite pour une année, vu les pertes qu'il avait subies durant la guerre. Emery de Caën, son frère, avec Duplessis-Bochart comme assistant, arrivèrent à Québec dans ces conditions. Il est visible que les Cent-Associés avaient fait choix de Duplessis à titre de catholique pour contrebalancer l'influence des de Caën qui étaient huguenots (2).

Caën et Duplessis firent voile du Havre et Honfleur, arrivant à Québec après deux mois et dix-huit jours de navigation, le lundi, 5 juillet 1632. Les Kertk demandèrent une semaine de délai pour livrer la place. Mardi, le 13, Caën et Duplessis entrèrent dans le fort et les Anglais s'en allèrent sur deux navires (3).

---

1. Voir *Mélanges historiques*, volume 1, pages 27-36.

2. Abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, volume 1, p. 251.

3. *Documents sur la Nouvelle-France*, volume 1, p. 104; *Relations des Jésuites*, 1632, p. 8.

Six Iroquois pris en guerre par les Montagnais venaient d'être mis à mort au milieu de tourments horribles, sous les yeux du pasteur protestant qui ne pouvait s'y opposer avec aucune chance de réussir. Le ministre était luthérien, tandis que les Kertk étaient calvinistes, aussi ne sympathisaient-ils que peu ou point les uns avec les autres, et quand ceux-ci partirent, ce ministre resta avec les Français. Il confirma le rapport des Sauvages, à savoir que les Kertk avaient vendu de la boisson à tous ceux qui leur apportaient des pelleteries et il s'en suivait des scènes affreuses (4).

A l'arrivée d'un navire de traite, Duplessis reçut des grains de semence (5), ce qui nous fait croire que l'on avait enfin compris l'absurdité de vouloir nourrir les hivernants avec des subsistances provenant du royaume. Le navire de Caën qui apportait (juillet) ces grains amenait les Pères Anne de Noue et Paul Le Jeune.

La nouvelle que les Français revenaient en ce moment était déjà répandue dans le Haut-Canada. Depuis 1629, les Hurons n'avaient eu aucune communication avec Québec à cause de leur antipathie pour les Anglais. Cinquante canots de ces Sauvages descendirent rencontrer leurs anciens amis et admirer les "grands canots" à voile arrêtés sur leurs ancres dans la rade de Québec. Il y eut des pourparlers au sujet de la longueur du voyage, car les Hurons désiraient pouvoir s'arrêter à Montréal ou aux Trois-Rivières.

De Caën et Duplessis passèrent l'hiver à Québec (6).

---

4. *Documents sur la Nouvelle-France*, volume ', p. 105; *Relations des Jésuites*, 1632, p. 9. Disons aussi que les Kertk avaient tenu le pauvre ministre en prison durant six mois, ce qui explique le refus de ce dernier à repasser en France avec ses bourreaux.

5. *Relations des Jésuites*, 1632, p. 13.

6. *Relations des Jésuites*, 1633, p. 10, 13, 20, 21.

On apprit que les Anglais, qui continuaient de trafiquer dans le bas du fleuve, avaient le dessein de se rendre aux Trois-Rivières pour le même objet; aussi, dès que Champlain fut de retour, le 23 mai 1633, prit-il cette affaire en main, assemblant les Sauvages pour les persuader de repousser les avances de ces intrus. Notons que les clefs du fort de Québec avaient été remises à Champlain par Duplessis (7), et ce dernier, selon les ordres du cardinal de Richelieu, prit la direction des navires de traite (8). Ce nom de Duplessis était celui du cardinal, lequel était frère de la mère de la duchesse d'Aiguillon qui s'occupait alors de fonder un hôpital à Québec. Le 23 août 1637, aux Trois-Rivières, fut parrain d'une petite Algonquine "un des valets de madame de Combalet". C'est la duchesse en question. (9) Depuis que cet article est rédigé, j'ai vu dans l'*Histoire du cardinal de Richelieu* (I. 41-42), par Gabriel Hanotaux, que Claudine Bochart, mariée à François La Porte (avocat distingué), mourut en 1556, laissant du bien à son unique fille, Suzanne, qui épousa, en 1566, François Du Plessis. Ce sont les père et mère du cardinal. Les Du Plessis, seigneurs de Richelieu, les La Porte et les Bochart étaient d'anciennes familles de Parthenay et les environs, au Poitou.

Le 24 mai 1633, les Sauvages étant réunis chez Champlain, celui-ci leur parla de la traite. La députation des Trois-Rivières avait pour chef Capitanal, qui insista vigoureusement pour fixer le rendez-vous annuel dans ce lieu.

---

7. Non pas par de Caën, comme nous l'avons déjà lu. Duplessis s'était détaché de la compagnie de Caën pour passer aux Cent-Associés.

8. *Relations des Jésuites*, 1633, p. 26.

9. Abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, volume 1, p. 281.

Champlain promit d'étudier l'affaire et comme il se rencontrait des obstacles à ce que, cette même année 1633, la traite se fît à Québec, on décida que ce serait à Sainte-Croix, un peu au dessus du poste de Québec, disons vers le Platon de Lotbinière.

Cent cinquante canots hurons, montés par sept cents hommes, s'arrêtèrent à Montréal vers la fin de juin où ils rencontrèrent les Algonquins de l'île des Allumettes qui les effrayèrent en parlant des Français disposés, disaient-ils, à tirer vengeance de la mort d'Etienne Brûlé, tué dans ces derniers temps au pays des Hurons. Une délégation fut envoyée à Champlain qui les tranquillisa le 4 juillet, de sorte que le 27 de ce mois la flottille arrivait à Sainte-Croix. Au retour, les Iroquois survinrent, il y eut des hommes de tués et Champlain décida d'adopter pour l'avenir la place des Trois-Rivières.

Duplessis commanda les vaisseaux de traite allant en France l'automne suivant et revint au mois de juin 1634(10). Le 5 juillet, il était aux Trois-Rivières où l'on avait entrepris, la veille de ce jour, la construction d'un fort permanent(11). La traite eut lieu avec les Sauvages du Saint-Maurice, de l'Ottawa et les Hurons. Les Pères Bréboeuf, Davost, Daniel s'y étaient rendus pour continuer leur voyage jusqu'au pays des Hurons, mais ceux-ci étaient revêches à l'idée de se charger du transport des trois missionnaires. C'est Duplessis qui les décida à rendre ce service. Le 4 août, il rentrait à Québec et "le 12 août monsieur Du Plessis Bochart, général de la flotte, partit pour la France"(12).

---

10. Sur un de ses quatre vaisseaux, commandé par le capitaine Pierre de Nesle, se trouvaient Robert Giffard, les Pères Charles Lalemant et Jacques Buteux et le Frère Jean Liégeois.

11. *Relations des Jésuites*, 1634, pages 88-91; 1635 p. 24.

12. *Relations des Jésuites*, 1634, p. 91; 1635, p. 13. Duplessis arriva en France au milieu de septembre.

Revenant à Québec le 4 juillet 1635, Duplessis amenait "huit forts navires dont six pour Tadoussac et deux pour Miscou" (Gaspé). Il assembla les Nipissiriniens pour leur parler des missionnaires. Il donne des ornements à l'église de Québec(13). A l'annonce de l'arrivée des canots de traite aux Trois-Rivières, il s'y rendit et invita fortement les Sauvages de l'endroit à apprendre des Français la culture de la terre(14), ce qui était une cause bien difficile à gagner. On ne transforme pas un Algonquin en cultivateur. Quant aux Nipissiriniens mentionnés plus haut c'est probablement aux Trois-Rivières, non pas à Québec, que Duplessis leur parla des missionnaires.

La traite fut plus abondante que l'année précédente parce que le choix des Trois-Rivières convenait mieux aux indigènes et elle se continua prospère jusqu'à 1655 où Montréal en arrêta une partie pour son compte. Le 27 juillet, un nommé Lefebvre, domestique de "Monsieur le général Duplessis se noya en se baignant près du fort". Nous savons ce que signifie ce mot "général"; il n'est pas question de troupes militaires(15).

Parti pour la France vers l'automne de 1635, Duplessis fut de retour à Québec le 28 juin 1636. Le 2 juillet, en ce lieu, il assiste à une assemblée des Sauvages de Tadoussac et il ordonne que l'on construise un poste en cet endroit (16).

---

13. *Relations des Jésuites*, 1635, p. 6, 7, 19, 20, 24; abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, volume 1, p. 278. Deux tableaux en cuivre pour Notre-Dame-de-Recouvrance.

14. *Relations des Jésuites*, 1635, p. 21, 22.

15. Registres de la paroisse des Trois-Rivières. Le "général de la flotte", comme on sait alors, était l'employé en chef qui conduisait de France en Canada, ou *vice versa*, les six ou huit navires de traite qui venaient annuellement à Québec.

16. *Relations des Jésuites*, 1636, p. 60; 1641, p. 52.

Le 13 juillet, il part pour les Trois-Rivières et la rivière (Chambly plus tard) des Iroquois. Le 25 juillet "un homme marié, trompette de monsieur le général Du Plessis Bochart est enterré au cimetière de la chapelle des Trois-Rivières. Il s'appelait Antoine"(17).

Le 31 juillet Duplessis est de retour aux Trois-Rivières et repart pour explorer l'Ottawa qu'il décrivit ensuite comme un paradis terrestre (18). Le 19 août, il est à la traite des Trois-Rivières, fait une assemblée des Sauvages, ordonne plusieurs choses à titre d'autorité suprême au nom des Cent-Associés, et règle toutes les affaires, puis recommande aux Sauvages d'avoir soin des missionnaires. Le 22 août fut baptisé par le Père Paul Le Jeune un garçon de la tribu des Montagnais (Saguenay) âgé de six ans et nommé Théodore par son parrain "monsieur le général Du Plessis"(19). Théodore ne serait-il pas le nom de baptême de Duplessis?(20)

La relation des Jésuites de 1636, page 74, dit que la santé de Duplessis était dérangée. Le 23 août, il s'embarque avec le Père Le Jeune pour se rendre à Québec et, de là, retourne en France(21). Sa trace se perd après cela. Sa disparition de nos annales peut avoir eu pour cause le changement qui s'opéra en 1636 dans les affaires des Cent-Associés. Quelques actionnaires, Castillon, Cheffault, Rosé et autres, se firent accorder une large part de la traite et des terres considérables en étendue à la côte de Beaupré, toute l'île d'Or-

17. Registres de la paroisse des Trois-Rivières.

18. *Relations des Jésuites* 1636, p. 64, 65.

19. Registres de la paroisse des Trois-Rivières; aussi les *Relation de Jésuites*, 1636, p. 27.

20. Sa famille n'est pas très connue.

21. Il amenait avec lui trois petites Sauvagesses désireuses d'aller voir "le pays des Français".

léans, la côte de Lévis. Les nouveaux associés firent de la colonisation dans une mesure restreinte (22). La traite se trouva bientôt gênée par les maraudes des Iroquois. Champlain était décédé à Noël 1635. M. de Montmagny lui avait succédé. Le capitaine Courpont, qui était avec Duplessis en 1636, reçut le commandement de la flotte et le garda jusqu'à 1644, où M. de Repentigny le remplaça La charge de commis général que Duplessis exerçait passa à François Derré sieur de Gand qui la conserva jusqu'à sa mort, en 1641, et il eut pour successeur Olivier Le Tardif, qui était dans la colonie depuis 1620. Ce dernier resta en fonction durant nombre d'années.

Passons à un autre Duplessis qui a été confondu avec Bochart. Entre la disparition du premier et l'arrivée du second, il s'écoula quinze années.

Depuis l'origine des Cent-Associés, Jean de Lauzon tenait une place marquante dans les conseils de cette compagnie. En 1650, il avait un fils au Canada et des seigneuries en bois debout. Son histoire est bien connue.

Un autre membre influent des Cent-Associés était le sieur Robineau, de Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, trésorier de la cavalerie, remplissant d'autres fonctions administratives et, je crois, père ou frère de mademoiselle Robineau qui (1645) est mentionnée pour son salon littéraire où figuraient les beaux esprits de la capitale. Il avait deux fils portant les noms de Fortelle et Bécancour, aussi un plus jeune, René Robineau de Bécancour, né vers 1626 qui était au Canada depuis 1646 ou 1647, s'occupant du commerce des fourrures.

---

22. Voir *Mélanges historiques*, volume 1, pages 44-49.

Un troisième personnage dont je ne connais rien quant à sa situation, s'appelait Guillaume Duplessis-Kerbodot. Il était marié à Paris depuis 1647 avec Etiennette, née vers 1630, fille de Nicolas Desprès et de Madeleine Leblanc.

Ces trois hommes furent proposés, par les Cent-Associés, le 2 janvier 1651, au choix de Mazarin et d'Anne d'Autriche, régente du royaume, pour le gouvernement de la colonie, à la place de Louis d'Ailleboust dont le terme d'office devait expirer l'automne suivant.

Lauzon fut nommé, mais on désigna Kerbodot pour être lieutenant-gouverneur aux Trois-Rivières, à la place de Jacques Le Neuf de la Poterie (23). Dans les *Documents du Perche,* 1896, p. 63, on cite un mémoire du Père Balthazar, capucin de Bellesmes, qui vivait en 1651 et prenait des notes sur les événements autour de lui. Voyons cela:

"Le mercredi, 31 mai 1651, M. du Plessis Kerbodot, avec sa femme, ses enfants, ses deux belles-soeurs et environ soixante soldats, entre lesquels étaient Jean et François les Peuvrets sieurs de Margoutiers et Menneu, partirent d'Auray pour le Canada, où alla aussi M. de Lauzon, conseiller d'Etat, avec son fils, le chevalier, M. de Longueuil, page du roi, et le sieur Fournier parisien".

Le fils de Lauzon qui l'accompagnait devait être Charles que nous retrouverons en août 1652.

Fournier me paraît être Jacques, dit le sieur de la Ville, qui se maria en 1657 (il était né en 1633) avec Marguerite Crevier, Canadienne.

Longueuil n'a pas dû rester plus d'une année dans la colonie. Ce qui est curieux c'est qu'il passa la meilleure partie de ce temps aux Trois-Rivières où était Charles Lemoine le

23. *Histoire du Montréal.* p. 265, Duplessis-Kerbodot exerça cette fonction du 11 novembre 1651 au 19 août 1652.

même qui prit le nom de Longueuil plus tard. Ils étaient, je crois, d'anciennes connaissances.

Les deux Peuvret sont restés à Québec. L'un s'est noyé en 1657, l'autre, marié en 1659, a été greffier, procureur, etc. Son fils a suivi le même état.

Du même voyage était Nicolas Le Vieux de Hauteville (de Paris, je crois) Il a été chef de la sénéchaussée de la colonie. En 1654, il épousait, à Québec, Marie Renardin, d'origine inconnue. Ce ménage a laissé une fille religieuse au Canada.

Duplessis et sa femme Etiennette Després amenaient leur fille Anne, née en 1649, qui se maria en 1668, à Québec, avec un Italien, Octave Zapaglia, et un fils du nom de François.

Etaient aussi avec eux deux frères et deux soeurs d'Etiennette Després: Nicolas, qui se noya en 1652, aux Trois-Rivières; Guillaume, qui disparait après février 1652; Anne, née en 1629, qui épousa, l'automne de 1651, Jean de Lauzon, fils; et Geneviève, née 1639, qui se maria, en 1653, avec Louis Couillard.

L'un des soixante soldats se nommait Jean Potevin dit Lagrave. Il fut tué avec Kerbodot en 1652. Avant cette date, je ne pense pas qu'on ait vu autant de militaires sur les bords du Saint-Laurent. La compagnie de traite n'y entretenait que quelques hommes armés pour la garde de son magasin, surtout aux Trois-Rivières.

Les bâtiments arrivèrent devant Québec, le 12 octobre (24), et les passagers débarquèrent le lendemain (25). Avaient-ils été quatre mois et demi en mer? Etaient-ils vraiment partis de la Bretagne (Sainte-Anne d'Auray), le 31 mai,

24. Abbé Faillon, *Histoire [illegible] [illegible]lonie française en Canada*, volume 1, p. 176 ; volume [illegible], 146.
25. *Journal des Jésuites*.

ou était-ce le 31 mai qu'ils étaient arrivés à Bellesmes au Perche en route pour la mer?

Le 23 octobre, à Québec, eut lieu le mariage de Jean de Lauzon (26) avec Anne Desprès, soeur de madame Kerbodot et arrivée avec elle.

Le 29 octobre, Kerbodot est encore à Québec; il y engage Pascal Lemaître comme domestique (27).

Le *Journal des Jésuites* porte, à la date du 11 novembre: "Arriva la nouvelle de la *Sainte-Anne*, qui avait touché sur les roches et avait coulé bas d'eau, une lieue en deça du cap à l'Arbre (le Platon de Lotbinière). M. du Plessis était dedans." Mgr Tanguay (28) fait périr Duplessis dans ce naufrage, ce qui n'est pas possible puisqu'il a vécu après ce jour-là.

Nous allons prendre la forme d'un journal pour exposer une suite de petits faits qui nous donneront un aperçu des choses du temps où nous conduit cette étude.

Le 5 novembre 1651, M. de Maisonneuve s'embarque à Québec pour aller chercher des secours en France.

Le 1er décembre 1651, aux Trois-Rivières, baptême de Guillaume Véron. Le parrain est "dominus Du Plessis gubernator Triam Fluminum".

Le 21, est parrain d'un petit Sauvage de quatre ans, "Franciscus Du Plessis filius moderatoris ad Tria Flumina". Ce garçon ne pouvait guère dépasser deux ans d'âge. Qu'est-il devenu? Je n'ai pas d'autre mention de lui.

Le même jour, est marraine d'une petite Sauvagesse de deux ans "Anna Du Plessis filia supra dicte moderator".

---

26. Il était dans la colonie les années précédentes.

27. Lemaître resta dans la colonie et se maria.

28. *Dictionnaire généalogique*, volume 1, p. 215; *A travers les Registres*, p. 33, 35.

Le 4 janvier 1652, est marraine d'une Sauvagesse de dix-neuf ans, "Genovepha Després., soror uxoris domini Du Plessis".

Le 7 janvier, est marraine d'une Sauvagesse de trente ans, Stephana Despré uxor Domini Du Plessis".

Le 25 février, est parrain d'un Sauvage de vingt ans, "Guillelmus Despré".

Le 29 du même mois, est marraine de Geneviève Lafond "Domicella Genovefa Després".

Du 2 au 7 mars, Jean de Lauzon, *fils*, est aux Trois-Rivières (29). Il était accompagné de René Robineau et de quinze soldats. On redoutait les Iroquois. Lauzon était grand-sénéchal et veillait à la défense des places. Toute cette année, il y eut des coups faits par les Iroquois.

Le 10 mars, est parrain d'un Sauvage de trente-huit ans, "dominus Guillelmus Du Plessis hujus pagi moderator".

Jacques Le Neuf de la Poterie, Florent Boujonnier, notaire, Charles Lemoine, commis du magasin de traite, étant partis des Trois-Rivières, arrivent à Québec le 19 avril, en canot, apportant des nouvelles de Montréal (30).

Le 16 mai, est marraine d'Etiennette Fafard "Domicella Du Plessis". Le parrain est René Robineau, qui épousa bientôt après Anne LeNeuf de la Poterie, des Trois-Rivières.

Partis de Québec le 16 mai, Jean de Lauzon, gouverneur général, et le Père Ragueneau étaient au Cap de la Madeleine le lendemain. Le 21, aux Trois-Rivières, de Lauzon ratifie un acte de son prédécesseur d'Ailleboust. Boujonnier est son secrétaire. Le 26, de Lauzon et le Père Ragueneau partent pour Montréal, où ils arrivent le lendemain au soir.

---

29. *Journal des Jésuites.*

30. *Journal des Jésuites.*

Le 28 mai, Du Plessis, en sa qualité de lieutenant-gouverneur, accorde à Pierre Dandonneau un terrain dans la bourgade des Trois-Rivières.

Le 2 juin, à Montréal, de Lauzon et Jeanne Mance sont parrain et marraine d'un petit Sauvage. (31)

Le 3 juin, de Lauzon et le Père Ragueneau partent de Montréal et arrivent aux Trois-Rivières le 5, sur les huit heures du soir. Le même soir, de Lauzon signe des actes concernant les terres de Jacques Hertel.

Le 14 juin, aux Trois-Rivières, baptême d'un Sauvage de quarante-cinq ans, dont le parrain est "Joannes de Lauzon regionum moderator". La marraine est "domina Stephana Déprè uxor domini Du Plessis".

Le 19 juin, est marraine d'une Sauvagesse "Domina Despres uxor domini Du Plessis".

Le 21 juin, de Lauzon et le Père Ragueneau partent des Trois-Rivières pour Québec, où ils arrivent le lendemain.

Le 24 juin, est marraine d'un petit Sauvage, "Anna Du Plessis, filia domini Du Plessis".

Sachant que M. de Maisonneuve avait le dessein de revenir cette année, et voulant le rencontrer sans délai, mademoiselle Mance, accompagnée de Lambert Closse, arriva aux Trois-Rivières au commencement de juillet.

Le 7 juillet, aux Trois-Rivières, au contrat de mariage de Jean Leduc et de Marie Soulinié, il y a les signatures de Jeanne Mance, L. Closse, François-Nicolas de Longueuil, des Mazures, officier du camp volant, Charles Lemoine, commis du magasin, Boucher, Jacques Aubuchon.

Ce page du roi, Longueuil, était d'une famille de Normandie, qui possédait des terres du nom de Longueuil, près

---

31. *Journal des Jésuites*.

du lieu où était né Charles Lemoine. Le père Longueuil, surintendant des finances du royaume, fut remplacé par Nicolas Fouquet, en 1653. Le jeune homme qui figure ici se retrouve aux Trois-Rivières, le 6 octobre 1652, parrain d'un petit Sauvage.

Boucher doit être Gaspard, qui vivait aux Trois-Rivières. A cette date du 7 juillet, son fils, Pierre, devait être à Québec, où il se maria le 9 juillet.

Marie Soulinié demeurait chez Jacques Aubuchon.

Lambert Closse, étant rappelé à Montréal, y rentra vers le 30 juillet.

René Robineau paraît avoir passé l'hiver de 1651-52 aux Trois-Rivières, et on l'y revoit de mars à juillet. Vers le 1er août, il contribua à faire prendre deux chefs iroquois dont le supplice par les Algonquins est pénible à lire. Il a dû être témoin des événements du mois d'août.

Le 5 août, devant Boujonnier, notaire, "Guillaume Guillemot, écuyer, sieur Duplessis, capitaine du camp volant et gouverneur du fort et habitation (la bourgade) des Trois-Rivières, nommé par M. de Lauzon", achète un emplacement. Il signe "Guillemot". Ceci veut dire petit Guillaume, fils de Guillaume, un diminutif connu. Il y avait aux Trois-Rivières un canonnier du nom de Guillemot, qui fut tué en mai 1653, par sa pièce qui creva en tirant sur les Iroquois.

Kerbodot m'a bien l'air d'être la traduction de Plessis. Ker en bas breton signifie villa, maison de campagne (32), comme plessis en vieux français.

---

32. Hameau (country seat). Plessis (Plè-si), de langage normand, signifie: terrain, enclos. Plusieurs villages de France portent ce nom qui, suivant M.-N. Bouillet, est une corruption de *palatium*, palais, ou de *plexitium*, enceinte; le château seigneurial, à Plessis-Brochard (Bochart), Seine-et-Oise, appartint jadis aux Montmorency. Alain Bouchard de Kerbochart, qui

Mlle Mance et Duplessis ont dû partir des Trois-Rivières vers le 8 août, puisque le 12, Duplessis assistait au mariage de Charles de Lauzon avec Louise Giffard, à Québec. Ce Charles est le chevalier qui était du voyage, avec son père, l'été précédent. En cette occasion, Jeanne Mance rencontra Michel Le Neuf du Hérisson, revenant de France, et elle reçut une lettre de M. de Maisonneuve, disant qu'il reviendrait en 1653, avec au moins cent bons hommes, ce qui eut lieu en effet.

Le 18 août, le notaire Boujonnier fut tué par les Iroquois, ainsi que trois habitants des Trois-Rivières. Une dizaine de personnes avaient été assassinées isolément depuis cinq mois.

La première inspiration de M. Duplessis fut de se lancer contre les Iroquois et de les punir, mais Pierre Boucher et les hommes d'expérience disaient que ce serait inutile et dangereux. La même chose s'est répétée plus d'une fois à diverses époques. L'Iroquois ne livre jamais combat. Il fuit. Il revient, se cache, fait son coup et disparait. Tous les nouveaux venus dans le pays parlaient de courir après ces mouches qu'on ne parvenait point à saisir et qui vous attiraient dans les embuscades.

Aucune raison ne prévalut. L'ordre fut donné de se mettre en marche. Les soldats de la garnison et quelques habitants avec douze Sauvages, en tout à peu près soixante hommes, montèrent (19 août au matin) sur deux chaloupes et ainsi très visibles, sur le fleuve, ils dépassèrent les limites de la commune actuelle, longèrent les rivages de la banlieue, où les Iroquois les voyaient sans se montrer. Vers onze heu-

---

vivait au commencement du XVIe siècle, et qui publia la première histoire complète de la Bretagne (1514), aurait peut-être une analogie quelconque avec nos deux Duplessis.

res, à une lieue de la bourgade, les Iroquois se firent voir et aussitôt Duplessis commanda de débarquer. Selon leur coutume, les ennemis reculèrent. Alors, les Français entrèrent dans l'embuscade et furent écrasés en un instant. Je raconte l'affaire comme si je l'avais vue parce que chaque fois que l'on a tenté de courir après ces maraudeurs le même stratagème leur a réussi.

Langoumois et Jean Potevin (Potvin) dit Lagrave furent tués sur place; c'étaient des soldats. Un autre soldat, Deslauriers, parvint à s'échapper, mais il mourut bientôt de ses blessures. Cinq habitants périrent dans l'embuscade: Duplessis, Véron, Isabel, Dupuis, Belhomme. Les Iroquois firent sept prisonniers dont on n'entendit jamais parler: Marin, Terrier, Jean Poisson, Jean Turcot, Thomas Godefroy, habitants bien connus, et Lapalme, Saint-Germain, Chaillon, probablement des soldats. C'était une perte de quinze hommes. La Mère de l'Incarnation dit qu'il y eut vingt-deux Français tués avec M. Duplessis. Ces morts ne sont pas mentionnés au registre des Trois-Rivières.

La nouvelle en fut portée à Québec en toute hâte et le 21, le Père Le Mercier avec Jean de Lauzon, fils, se mirent en route pour les Trois-Rivières. Le 23, on visita le lieu du désastre, et l'on vit un bouclier iroquois sur lequel était écrit: "Godefroy, Terrier, Poisson, Lapalme, Turcot, Chaillon, S. Germain, Onnejochronnons et Agnechronono. Je n'ai encore perdu qu'un ongle." Les noms des deux Sauvages indiquent des Hurons.

Le 29 au soir, le Père Le Mercier et Jean de Lauzon étaient de retour à Québec. Qui avaient-ils nommé pour le commandement temporaire des Trois-Rivières? Probablement Pierre Boucher, capitaine de milice et principal commis du magasin de traite.

Le 30 août, un Huron chrétien, Tiburce Aotoast, fut enlevé près du fort. M. d'Ailleboust, descendant de Montréal passa aux Trois-Rivières presque en même temps. Rendu à Québec il donna des informations. Jacques Le Neuf fut envoyé comme gouverneur aux Trois-Rivières. Si je ne me trompe, il vivait à Portneuf où il avait commencé des défrichements considérables et il faisait le commerce des fourrures. Il partit de Québec le 8 septembre sur la barque *Lespérance*.

Le 25 octobre, une Huronne, nommée Annendiérationo, fut tuée aux Trois-Rivières. Le lendemain, Saint-Denis et Gaillarbois succombèrent, au Cap de la Madeleine, sous les coups des Iroquois, et un nommé LeValon fut blessé.

La France était dans un état lamentable. On n'en espérait aucun secours. Les rapports du côté des Iroquois annonçaient des attaques plus sérieuses que jamais. La Mère de l'Incarnation écrivait en ce moment: "On n'y voit goutte. On marche à tâtons. Les choses n'arrivent point comme on les avait prévues. Cependant, on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout. Cette conduite est universelle, tant dans le gros des affaires publiques que dans chaque famille en particulier. Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, comme celui des Trois-Rivières, chacun s'en veut aller en France, et en même temps, on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent et tout le monde pense à s'établir. Les trois quarts des habitants ont par leur travail à la terre de quoi vivre."

Cette description si admirablement tournée vaut tout un chapitre. Tant qu'il y aura des Canadiens, ils se reconnaîtront dans ce miroir: On n'y voit goutte. On roule. On se croit renversé. Nous voilà debout. Abandonnons la colonie.

Non! marions-nous, bâtissons, défrichons, courage! Ah! c'étaient des gens dégourdis.

On voit chez les Dames Ursulines de Québec, un tableau qui, dit-on, représente Duplessis-Bochart et Louis d'Ailleboust se tenant de compagnie. Bochart était retourné en France pour toujours, lorsque d'Ailleboust vint en Canada. Si durant les trois cents jours de son existence aux Trois-Rivières ou à Québec, Kerbodot a "fait prendre son portrait" avec d'Ailleboust ou un autre, j'aimerais à connaître le nom de l'artiste qui s'est prêté à son désir.

Vers le 1er septembre 1652, Etiennette Desprès, veuve de "Guillaume Guillemot, vivant écuyer sieur de Kerbodot", vend à Jean Sauvageot une terre et habitation de deux sur quarante arpents, au Cap de la Madeleine, appelé alors Cap des Trois-Rivières. (33)

Le notaire Boujonnier n'avait pas signé l'acte du 5 août 1652, par lequel Duplessis achetait un emplacement dans la bourgade, et la transaction se trouvait nulle de ce fait. Le 16 décembre, Séverin Ameau, notaire, passe le contrat, en faveur de François Boivin et Jean Parent.

Etiennette, avec toute la famille, alla demeurer à Québec. En 1653, Geneviève Desprès épousa Louis Couillard, qui devint la souche des Couillard-Després de nos jours.

Le 13 octobre 1663, "Thiennette Desprès, veuve Duplessis Kerbodot", doit, dit un jugement, à Daniel Perron, marchand de Québec, cinq cent vingt-sept francs. (34)

Le 10 novembre 1663, "Thiennette Desprez, veuve du sieur Duplessis Kerbodot", est condamnée à payer ses dettes au marc la livre. (35)

---

33. Greffe de Séverin Ameau.
34. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 1, p. 25.
35. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 1, p. 52.

Le 7 décembre 1663 "Etiennette Desprez veuve Duplessis Kerbodot", est appelée à payer à Pascal Lemaître, neuf mois de gages comme domestique, à raison de soixante-dix-huit francs et quinze sous par an. Le contrat avait été fait à Québec, le 29 octobre 1651, par le notaire Rolland Godet, qui paraît avoir exercé seulement de 1651 à 1653. Lemaître venait de plaider cette cause, l'avait perdue et il allait en appel au plus haut tribunal. Etiennette répond que la dette est prescrite par durée du temps et que d'autre part, Lemaître aurait pu être payé lorsqu'il descendit à Québec (10 août 1652?) avec son mari. La cause est remise et ne reparait plus(36).

J'ai cru d'abord que Lemaître était venu de France avec Kerbodot mais le contrat du 29 octobre 1651 me semble indiquer que ce garçon était déjà à Québec. Il était né en 1621, fils de René et de Pasquette Edet, de Chamfremont, au Maine. En apparence, il quitta le service de Kerbodot au mois d'août 1652 et resta à Québec, où il épousa, en 1660, Louise Duval. Ce ménage vécut à Notre-Dame-des-Anges et éleva cinq enfants.

J'ai vu quelque part que madame Kerbodot avait des terres à l'île d'Orléans.

Au recensement de la ville de Québec en 1666 on lit: "Henriette Desprez, veuve Duplessis Guillemot, 38 ans.Sa fille Anne 16 ans". L'année suivante: "Etiennette Desprez veuve Duplessis, 40 ans. Anne Guillemot 19 ans".

Le 9 décembre 1686, J.-B. Garros opère une saisie sur la succession de défunte "demoiselle Etiennette Desprez veuve Duplessis Kerbodot (37)."

A part des variations déjà mentionnées, je remarque

37. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 3, p. 100.
36. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 1, p. 80.

que le notaire Ameau, le 16 décembre 1652, écrit: "Guillaume Guillemot écuyer sieur Duplessis Guerbaudeau", et le 21 avril 1663: "Guillaume Guillemot sieur Duplessis Kerbodot. En cette occasion il y a enquête sur l'affaire du 19 août 1652 et l'on constate qu'elle s'est passée à la quatrième rivière de la banlieue.

Le Père Charlevoix qui écrivait soixante ans après la mort de Kerbodot, ne connaissait pas cet homme. Parlant du massacre du 19 août 1652, d'après la *Relation des Jésuites*, il met "Duplessis" dans son texte, mais au bas de la page, en note de renvoi: "Duplessis-Bochart" parce qu'il savait qu'un personnage de ce dernier nom avait figuré dans la colonie quelques années avant 1652. Par endroit les *Relations des Jésuites* mettent "Duplessis-Kerbodot". Charlevoix n'a pas remarqué ce dernier nom.

Il y a une soixantaine d'années, ceux qui réimprimaient les *Relations des Jésuites* à Québec, ont très bien vu "Kerbodot", mais, hantés par le souvenir de la note de Charlevoix ils ont méconnu ce nom en dressant l'index des trois volumes, et y ont mis "Bochart".

Vers ce temps-là, M. Jacques Viger examinant le manuscrit de Dollar de Casson · *Histoire du Montréal*, et y voyant, sous la date de 1652: "Duplessis" tout court fit comme Charlevoix, il ajouta "Bochart". En 1868, parut cette *Histoire du Montréal*, avec la note de Viger.

En 1852, le Père Martin, publiant la *Relation dans la Nouvelle-France*, du Père Bressani, où l'on voyait "Duplessis" tout court, allongea ce nom en ajoutant "Bochart".

Charlevoix, Viger et Martin n'ont jamais vu les pièces que j'ai consultées dans les greffes, mais Mgr Tanguay en a rencontré une ou deux, ce qui fait que dans le *Dictionnaire généalogique*, vol. I, page 15 et 216, il met "Guillemot Duples-

sis" et "Duplessis-Bochart" pour le même homme. A la page 33 de *A travers les registres,* il répète ce malentendu, puis, page 35, il se corrige.

L'abbé Ferland,(38) qui écrivait en 1860, dit que le gouverneur des Trois-Rivières est nommé tantôt "Duplessis-Bochart", tantôt "Duplessis-Kerbodot", mais il ne remarque pas que les *Relations des Jésuites* n'appellent jamais l'homme de 1652 du nom de Bochart(39) ni jamais celui de 1632 du nom de Kerbodot.

Charlevoix, Viger, Martin, Tanguay, Ferland(40) ne voyant qu'un seul et même individu dans ceux de 1632 et de 1652, ont voulu lui attribuer les deux noms.

L'abbé Ferland, s'arrêtant sur la catastrophe du 19 août 1652, risque une appréciation du gouverneur Duplessis qu'il n'a jamais pu étudier en quoique ce soit: "Depuis vingt ans M. Duplessis remplissait en Canada des fonctions importantes", ce qui est de pure imagination.

Le *Journal des Jésuites,* que nous n'avons pas connu avant 1870, ne donne que "Duplessis" pour l'homme de 1652.

La *Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin* écrite par le Père Ragueneau et publiée de nos jours, dit "Du Plessis Guerbodo" pour désigner le gouverneur des Trois-Rivières de 1652 que le Père Ragueneau connaissait bien.

A voir la peine que je me suis donnée pour éclaircir cette question il ne faut pas s'imaginer qu'elle est seule de son genre—il y en a bien d'autres.

26 mars 1919.

---

38. *Cours d'histoire du Canada,* volume 1, p. 408.
39. Notons que, de 1686 à 1702 nous avons eu au pays un intendant du nom de Jean Bochart de Champigny, qui n'a rien à voir avec Duplessis-Bochart.
40. Et dans ces dernières années, l'abbé Auguste Gosselin, qui confond ces deux personnages.

M. LE GAUFFRE ET SON TESTAMENT

Le premier évêque du Canada

"Dans la *Revue de Paris*, M. Raoul Allier raconte un procès qu'eut au XVIIe siècle la Compagnie du Saint-Sacrement. Thomas Le Gauffre, né au Grand-Lucé, diocèse du Mans, en 1604, était devenu auditeur à la Cour des Comptes en 1628 et Conseiller maître en 1636. Il avait été, dès sa jeunesse, d'une piété fervente. Il entra, en 1638, dans l'intimité du Père Bernard, dit "le pauvre prêtre", dont les excentricités voilaient souvent les vertus aux yeux du monde.

"Un jour, le Père Bernard lui demanda — c'était peut-être en 1638 et certainement avant 1640 — s'il ne lui plairait point de s'associer à quelques saintes personnes qui s'assemblaient en secret pour s'occuper de bonnes oeuvres et qui étaient disposées à l'accueillir. L'ancien magistrat fut ainsi affilié à la Compagnie du Saint-Sacrement. Les fondateurs avaient rêvé d'entreprendre tout le bien possible et d'éloigner tout le mal possible en tous temps et à l'égard de toutes personnes; la société n'avait "ni bornes, ni mesures, ni restrictions que celles que la prudence et le discernement doivent donner dans les emplois." Ils prétendaient donc n'être point comme les congrégations ou les confréries de piété, dont chacune a un esprit spécial et une façon propre de tendre à la fin commune. Ils voulaient n'être possédés que de l'esprit général de l'Eglise, coordonner tous les efforts qui se font pour le service et la gloire de Dieu, exciter le zèle de toutes les oeuvres organisées, combiner le travail de toutes et le faire contribuer à un même bien. Ils voulaient surtout poursuivre

la sanctification du sanctuaire lui-même, transformer peu à peu le clergé, le soumettre à une discipline renouvelée, assurer son éducation dans des séminaires, réaliser toutes les réformes décidées par le Concile de Trente, etc. Mais ils voulaient aussi ranimer la vie morale et la piété dans le monde laïque, faire de la Cour l'instrument des volontés divines pour le salut de la France, stimuler chez les magistrats de tous ordres le zèle de la justice et la volonté de concourir au triomphe du catholicisme. Ce n'était pas un ordre religieux qui prenait place à côté des autres; c'était un effort que tentaient des hommes de toute vocation pour faire fond à l'oeuvre divine, au rang et dans la profession où la Providence les avait mis. Ainsi s'était formée une sorte de Ligue dont, pendant trente ou quarante ans, de 1630 à 1666, et sans doute plus tard, on distingue l'action derrière tant d'événements du XVIIe siècle, et où l'on découvre, avec quelque surprise, les plus grands noms d'alors." (1)

* * *

Le *Temps,* d'Ottawa, ayant vu l'étude de M. Allier (2), parle de l'abbé Thomas Le Gauffre, qui fut l'un des fondateurs de la Compagnie du Saint-Sacrement, là-bas, en France, il y a deux cent soixante-quinze ans "et qui laissa un testament", dont le *Temps* ne dit pas un mot. Si je vous expliquais que ce personnage appartient à l'histoire du Canada, vous seriez étonné. L'auteur de l'article pareillement. Donnons les faits, en bref:

---

1. Article éditorial paru dans le *Temps,* d'Ottawa, le 22 octobre 1905; en réponse à cette note, M. Sulte écrivit ce qui suit.

2. Raoul Allier, professeur et philosophe français, auteur de nombreux ouvrages, entr'autres *la Cabale des Dévôts,* 1627-1666 (1902), d'où est extraite, puis augmentée, l'histoire du procès en question, parue dans *la Revue de Paris,* septembre 190..

L'année 1645 on vit changer en grande partie le monopole de la traite des fourrures qui était la principale affaire du Canada. De nouvelles influences s'introduisaient dans le commerce et dans l'administration publique. C'était une grosse révolution dans un petit monde. A l'arrivée des navires de France, l'été de 1646, on apprit que la situation du Canada donnait lieu à nombre de commentaires, de projets, de disputes mêmes, à la cour, dans Paris, à Rouen, Dieppe, Nantes sur plus d'un sujet: d'abord la traite des pelleteries, ensuite la participation que demandait Montréal dans le gouvernement du pays, le recrutement des colons, la guerre des Iroquois, et l'à-propos de nommer un évêque pour toute la Nouvelle-France. M. de Maisonneuve était à Paris pour agiter ces questions.

En attendant que tout fut réglé, M. Pierre Le Gardeur de Repentigny amenait des colons, ce qui ne se voyait presque plus depuis 1638 où la terreur des bandes iroquoises avait fait cesser l'émigration des Français vers le Canada. Une nouvelle à sensation était apportée en même temps: notre colonie avait eut un évêque de nommé et l'avait perdu. Thomas Le Gauffre, né au Grand-Lucé, diocèse du Mans, en 1604, par conséquent dans une contrée qui avait des rapports avec le Canada, était de la Société de Montréal, ce qui contribua à fixer le choix de M. de Maisonneuve.

Le Père Bernard était décédé en 1641 laissant à M. Le Gauffre la direction de ses oeuvres de charité. Le nom de Le Gauffre était dans toutes les bouches à Paris. Dès que l'on proposait au cardinal de Mazarin la nomination d'un évêque pour la colonie, il fallait créer des ressources financières, sans quoi la question n'aboutissait à rien. M. Le Gauffre donna une somme suffisante pour former un revenu à l'évêque et à son clergé.

Le siège épiscopal de Rouen croyait avoir droit à gouverner la colonie religieuse, vu le grand nombre de Normands qui y demeuraient. Nantes manifestait une semblable prétention. La Compagnie de Montréal et les Jésuites pensaient autrement. Le choix tomba sur l'abbé Le Gauffre. Ce fut réellement le premier évêque canadien. On ne lui en parla point. Le cardinal de Mazarin consulta le plus de gens possible sur ce sujet et se convainquit du mérite de M. Le Gauffre. Il approuva la nomination avec l'entente qu'elle serait soumise à Rome. Lorsqu'il sut comment l'affaire tournait, le brave abbé en fit une maladie. Il rédigea son testament faisant divers legs au clergé du Canada, au montant de quatre cent mille piastres de notre monnaie, si je comprends bien ses calculs, et mourut quelque temps après.

Tout ceci se passait en 1645. M. Le Gardeur allait partir pour le Canada avec ses colons lorsqu'il apprit la mort soudaine de M. Le Gauffre. Deux ans plus tard la question d'un évêque canadien se rouvrit. Des influences se mirent en jeu. Mazarin recula devant les difficultés qui surgissaient. Il y eut, en 1646 et 1647, des assemblées en France pour étudier la question, mais sans parvenir à lui donner la forme définitive (3).

3. Lorsque ces négociations commencèrent, les Jésuites déclarèrent que le temps n'était pas venu d'envoyer un évêque au Canada, "exposé à cette époque aux invasions continuelles des Iroquois, et encore si peu peuplé". (abbé Gosselin, *la Mission du Canada avant Mgr de Laval*). La vérité est que les Jésuites, alors chargés de toutes les missions de la Nouvelle-France et qui avaient de si grands domaines ici, nourrissaient le désir de faire nommer un évêque de leur choix à Québec; mais la Compagnie de Montréal ne voyait pas de cette manière, et l'on sait que Maisonneuve était actif et qu'il contrecarra les desseins des Jésuites; mais lorsqu'ils apprirent la nomination de M. Le Gauffre, ils se montrèrent satisfaits et conciliants, ainsi que le Père Delahaye, en France, qui prenait soin de la Compagnie de Jésus en Canada.

Le premier vicaire apostolique du Canada fut Mgr de Laval, nommé en 1659. Il devint évêque de Québec seize ans plus tard.

Les legs de l'abbé Le Gauffre, direz-vous, qu'en a-t-on fait? M. Dollier de Casson mentionne qu'ils furent perdus pour le Canada faute d'avoir pris certaines précautions légales (4).

L'intéressante étude de M. Raoul Allier, de Paris, renferme beaucoup de choses qui entrent dans l'histoire du Canada et qui sont des nouveautés pour nous, puisque nous n'avons guère qu'une très courte notice sur celui qui "manqua" d'être notre premier évêque.

Le Père Claude Bernard fut de la Compagnie du Saint-Sacrement qui existait depuis 1630, et n'était pas encore éteinte en 1666. Cette association pieuse et bien intentionnée fit du bien, beaucoup de bien même, mais resta enveloppée sous le mystère — si l'on aime mieux, elle était inconnue alors dans la plupart de ses actions, mais on savait qu'elle agissait. Toutes les formes de dévouements lui convenaient: soins des malades, éducation des enfants, charités aux pauvres honteux, prédication dans les campagnes, assistance aux missions sauvages, vêtements donnés aux né-

---

Quoiqu'il en soit, il est généralement admis que la majorité se montrait revêche à l'idée d'avoir un évêque ici. La Mère Marie de l'Incarnation écrivait à la date du 11 octobre 1646: "L'on parle de nous donner un évêque: pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque en ce pays, lequel n'est pas assez bien établi."

4. "M. le Goffre avait laissé par testament 80,000 livres pour fonder ici un évêché, mais on avait perdu cette somme par arrêt, faute d'avoir diligemment vaqué à cette affaire." (*Histoire du Montréal*, p. 69). Il est à penser que Dollier de Casson a fait erreur en disant 80,000 livres: ce doit être 30,000 livres; toutefois, d'autres dons ayant été ajoutés à celui de M. le Gauffre, le total s'est peut-être élevé à 80,000 livres.

cessiteux, rien ne l'arrêtait. Lorsqu'une branche de ses opérations devenait encombrante elle formait un comité pour en prendre la charge et elle continuait ses secours en cas de besoin. Tout cela marchait secrètement, avec ordre; l'argent ne manquait pas car les "associés" étaient tous gens de moyens, très éloignés de l'esprit d'ostentation. De fait, ils se cachaient et ceci est tellement vrai que l'on ne put jamais les amener au grand jour. N'étant pas régularisés en loi, ils refusaient de se faire connaître si on offrait de leur procurer des fonds pour leur permettre de paraître devant les tribunaux; on ne pouvait les y obliger, puisqu'ils n'étaient pas constitués en corps avec l'autorisation légale.

"Cette ligue n'était pas un ordre religieux qui prenait place à côté des autres; c'était un effort que tentaient des hommes de toute vocation pour faire fond à l'oeuvre divine, au rang et dans la profession où la Providence les a mis. On en connaît quelques-uns, ce sont les plus grands noms d'alors: les magistrats de Mesme, les deux Lamoignon, de hauts seigneurs comme le prince de Conti, le duc de Liancourt, le marquis de Salignac-Fénelon, les maréchaux de Schomberg et de la Meilleraye, des évêques ou futurs évêques comme Alain de Solminihac, J.-B. Gault, François Fouquet, Godeau, Bossuet, et saint Vincent de Paul." J'emprunte ces lignes à M. Raoul Allier.

Le Père Bernard n'était qu'un outil et n'avait aucune place dans les conseils. Sa ferveur agissante lui valait d'être compté parmi les adoptes. Dès 1633, il avait commencé une école d'enfants sans ressources qu'il pensait appelés à la vie sacerdotale et que l'on désignait comme le "Séminaire des Trente-Trois." Lorsqu'il mourut en 1641, il fit un testament dans lequel il désigna, en termes vagues, les quatre ou cinq oeuvres que soutenaient les "associés" et cela fit du bruit.

M. Le Gauffre lui succéda dans la direction des Trente-Trois. L'année précédente, il avait été l'une des quatre personnes qui reçurent, des confrères du Saint-Sacrement, le mandat d'établir la "Compagnie des Messieurs qui travaillent à la délivrance des pauvres prisonniers pour dettes." (5)

Il était l'homme des missions que la mystérieuse Société organisait sans cesse pour prêcher dans les campagnes — ce qui étonnait assez les évêques, on le comprend. Dans le procès de 1646 les avocats appuyèrent sur ce point. Les "associés" faisaient indirectement la leçon aux évêques en allant évangéliser leurs ouailles.

"M. Le Gauffre avait été initié sans retard aux projets de M. Olier, de M. Jérôme de la Dauversière et des autres membres de la Compagnie qui, sous le nom d'"Associés de Notre-Dame de Montréal", poursuivaient l'organisation d'une compagnie destinée à hâter la conversion des Peaux-Rouges. Il croyait surtout à la nécessité d'ériger le plus tôt possible au Canada un siège apostolique. Dans une assemblée tenue, le 16 juillet 1642, en l'église des Carmélites de Paris, il parla en faveur de ce dessein." (6)

---

5. Le Père Claude Bernard, appelé ordinairement "le pauvre prêtre du diocèse de Langres" était né d'une famille noble: son père, Etienne, avocat et magistrat du temps de Henri IV, était un personnage très en vue. Le Père Bernard naquit à Dijon, en 1588, et, après une jeunesse dissipée, il se convertit, reçut les ordres, devint l'ami de saint Vincent de Paul; il consacra sa vie et sa fortune au service des pauvres et refusa tous les honneurs qu'on lui offrit. De son vivant, c'est Claude Bernard qui était chargé de préparer à la mort les criminels condamnés au dernier supplice. On a de lui: *Le Testament du R. P. Bernard et ses pensées dévotes sur sa vie, sa vocation et sa mort*, paru à Paris en 1641. Ce mémoire est de l'abbé Le Gauffre, pour qui Claude Bernard avait été un vrai père.

6. Citation de M. Allier. Mazarin avait promis alors de donner une pension de 1200 écus, à même ses propres revenus,

Cet été 1642, M. de Maisonneuve fondait Montréal. M. Le Gauffre ignorait que les "associés" pensaient à lui pour établir cet évêché. Il prouva sa bonne foi en versant aux mains du sieur Fornes trente mille francs, valant trente mille piastres aujourd'hui, pour faciliter l'érection du siège.

Le jour où on lui annonça qu'il venait d'être nommé à ces fonctions, il protesta, disant qu'il n'était nullement apte à une telle carrière (7) ; enfin il consentit à considérer l'offre et, dans ce but, commença une retraite au printemps de 1646, mais une attaque de paralysie l'emporta avant la fin de ses dévotions, le 21 mars 1646. Nous voici en présence du testament (8). Sur ce point, comme sur tout le reste, en ce qui concerne M. Le Gauffre, nos écrivains sont à peu près silencieux (9). Cette pièce curieuse porte la date du 13 juin 1645. La liste des dons qu'elle renferme absorbe toute la fortune du testateur. A sa mère, sa soeur et son frère, il lègue

au nouvel évêque dès qu'il serait en fonction, mais la chose resta lettre morte.

7. "Ce grand serviteur de Dieu, écrit la Mère Marie de l'Incarnation le 11 octobre 1646, qui ne se doutait de rien, car c'était un homme extraordinairement humble, ne voulut-il jamais consentir à la proposition qui lui avait été faite qu'après une retraite pour se préparer à connaître la volonté de Dieu." Il avait demandé dix jours avant que de donner une réponse définitive; il alla trouver alors le Père Hayneuve qui lui conseilla de faire cette retraite, mais on sait de quelle façon elle se termina.

8. Il s'élevait à environ 400,000 livres, et non à 130,000 livres, comme le dit le *Bulletin des recherches historiques*, vol. 3, p. 25, qui s'appuie sur l'*Histoire de la colonie française*, de l'abbé Faillon.

9. Bibaud, Garneau, Ferland, Kingford, les Frères des Ecoles Chrétiennes, n'en disent pas un mot. Les Ursulines de Québec, l'abbé Gosselin le mentionnent par hasard, mais l'abbé Faillon s'y étend un peu, avec une richesse de renseignements, quoique incomplets, égalée par personne autre jusqu'ici.

ce qui restera — rien. Ceux-ci possédaient de l'aisance d'autre part.

Tant pour son cousin Huguet, tant pour faire dire des messes, pour acheter des ornements à l'église de Lucé, pour les âmes du purgatoire, aux églises Saint-Médéric et Saint-Côme, à douze grandes paroisses de Paris pour les pauvres honteux, aux couvents des Carmes, Augustin, Jacobins, Cordélius, Minimes, Barnabites, Récollets, Capucins, Pères de la Doctrine Chrétienne, les Filles Pénitentes, celles de l'"Ave Maria", de la Madeleine, les hôpitaux de la Charité, les Incurables, l'hospice Scipion, les Enfants-Trouvés, la Trinité, le Saint-Esprit, les Enfants-Rouges, la Savonnerie, les orphelines recueillies par mademoiselle de l'Estang, et pour marier trente pauvres filles. Il y a d'autres dons au nombre de vingt-quatre, parmi lesquels dix mille francs pour Montréal. L'argent valait alors cinq ou six fois plus que de nos jours: 10,000 francs représentaient $10,000 au moins.

A peine eut-on terminé les funérailles que le testament fut attaqué en cour de justice. Les legs faits régulièrement allèrent à destination, mais que d'autres dont on ne savait que faire! Par exemple aux missions du Levant, aux évêques situés à vingt lieues de Paris, aux pauvres honteux, à l'île Montréal, pour vêtir douze prêtres, pour les prisons, le Séminaire des Trente-Trois,la Compagnie du Saint-Sacrement et plusieurs autres non reconnus par la loi ou impossible à trouver, comment distribuer ces parts? Le tribunal les laissa à la famille.

M. de Fornes rendit les trente mille francs destinés au futur évêque du Canada; on retint aussi les dix mille accordés à Montréal. Le jugement fut rendu en 1617. Lorsque trente ou quarante ans plus tard, M. Dollier de Casson disait que Montréal avait perdu son legs faute de l'avoir réclamé au

temps légal... il se trompait du tout au tout. La justice avait réglé l'affaire sans tarder, après la mort du testateur.

Dans les écrits de l'époque dont nous parlons — tels que les lettres de la Mère de l'Incarnation et celles des Pères Jésuites du Canada, il se rencontre des phrases qui désignent, je crois, la Compagnie du Saint-Sacrement. Parfois, c'est la mention de certains secours que des âmes charitables promettent aux religieuses, aux missionnaires, ou une expression de reconnaissance pour l'aide venu de France récemment. Nous n'en savions pas davantage. Il est probable que les bienfaiteurs derrière le rideau étaient les "Associés", qui se nommaient aussi les "Messieurs du Saint-Sacrement."

L'assistance que reçurent les Jésuites et les institutions religieuses du Canada fut toujours intermittente, et, par suite, peu efficace. Dans un certain moment, vers 1638, on cite le fait qu'il y avait en France un véritable engouement pour les missions de la Palestine, ce qui détournait les fonds attendus en Canada. Ces charités répandues dans l'ombre ne pouvaient agir autrement; elles subissaient l'influence du jour et embrassaient trop de choses à la fois. Quant on envoyait une institutrice au Canada pour enseigner aux jeunes Sauvages à lire le français, on croyait découvrir bientôt après que c'était de l'argent perdu et le zèle se tournait vers l'Orient. Le prince de Condé promettait de travailler pour nos missions; deux ans plus tard, il n'y pensait plus.

Nos prêtres et nos religieuses ont vécu de déceptions. C'est miracle qu'ils aient pu résister. Rien de stable n'exista jamais pour eux, durant près d'un siècle. Ce côté de notre histoire n'est pas moins étonnant que les autres. De rien, ou presque rien, Dieu a créé le Canada. Nous n'avons pas été gâtés:—c'est à cause de cela que nous sommes solides.

Août 1906.

LE MOULIN BANAL.

M. Jean de Lauzon, gouverneur général du Canada, avait fait une ordonnance, en 1652, au sujet des meuniers et de la mouture des grains. Comme des abus s'étaient introduits, avec le temps, dans les affaires de ce genre, le Conseil Souverain décida, quinze ans plus tard, de raviver cette ordonnance en stipulant que le maître du moulin sera responsable lui-même, quitte à se faire rembourser les dommages encourus par ses propres employés. Ceci est du 28 mars 1667.

Bientôt après, sur une requête présentée par la plupart des propriétaires de moulins, tendant à remontrer que les moulins de ce pays coûtent le double et le triple de ceux de France, tant pour les construire, les réparer et les entretenir que pour engager et nourrir les meuniers, et demandant que le "mouturage" fut proportionné à ces dépenses, par conséquent au-dessus de l'ordinaire de France, mais que, néanmoins, ils se contentent de ce qui a été pratiqué en ce pays dès son commencement, conformément aux ordonnances et édits royaux, et désirent continuer de la sorte, le conseil ordonne que le droit de "mouturage" sera pris à la quatorzième portion; que l'ordonnance de M. de Lauzon et celle du 28 mars dernier resteront lois; que le grain sera pesé et une fois réduit en farine, pesé de nouveau; que le juge de la circonspection s'assurera de la capacité des poids et mesures, ainsi que de ce qui se passera à cet égard (20 juin 1667). (1)

Le premier juillet 1675, Charles Morin, meunier au mou-

---

1. Suivant la *coutume de Paris.*

lin du sieur de Maure, près Québec, demande que Pierre Lefebvre dit Ladouceur, un de ceux qui exploitent le moulin de la seigneurie du sieur Bourdon (2), soit condamné à restituer la farine qu'il a prise dans les poches du dit Morin; et il ajoute que le moulin de Bourdon n'est pas banal et, comme il ne suffit pas pour entretenir de farine les habitants qui en dépendent, on devrait permettre à Morin d'aller quérir les blés de ceux qui voudront lui en donner à moudre; de plus, faire défense à Lefebvre d'y apporter empêchement. Le meunier du moulin Bourdon se nomme Pierre Lafaye dit Mouture, un nom approprié. Le conseil n'écoute pas Morin. Il statue que les moulins, soient à eau ou à vent, bâtis par les seigneurs, seront banaux et que les tenanciers qui se sont obligés par leur titre de concession d'y porter leurs grains doivent le faire; si après quarante-huit heures, ils ne sont pas moulus, on peut les porter ailleurs. Défense à eux de chasser les uns sur les autres, à peine, suivant la coutume, d'un écu d'amende envers le seigneur et de confiscation des grains et voitures.

Chasser est un terme employé en parlant des meuniers qui vont chercher ça et là leurs mounées ou moutures. Quant à "mouturage" il signifie mouture, mais je ne le trouve pas dans les dictionnaires d'il y a deux siècles, pourtant Louis XIV s'en servait.

Le règlement de police, etc., de la colonie, adopté à Québec le 11 mai 1676, déclare que, pour empêcher les meuniers de faire tort aux habitants, il leur est défendu d'exiger pour le mouturage plus que le quatorzième et de chasser les uns sur les autres. On répète ce qui a déjà été dit au sujet de la pesée. En somme, l'ordonnance de Lauzon reste en vigueur.

---

2. Vulgairement appelée la seigneurie Dombourg.

Elle est conçue dans le sens de la protection du particulier contre le seigneur propriétaire du moulin banal (3).

Par un arrêt du 4 juin 1686, le roi prescrit aux seigneurs du Canada de construire des moulins banaux sous une année de septembre, faute de quoi les particuliers pourront en bâtir et mettre en opération avec tout droit de banalité. Qui dit four banal, moulin banal, signifie à la disposition de tout le monde. Le seigneur avait seul le droit de posséder le moulin banal, d'après le principe seigneurial, mais dans la pratique, ce droit passait à qui voulait en user, si le seigneur négligeait d'en remplir les obligations (4).

Le recensement de 1698 donne vingt-six moulins dans le gouvernement de Québec, six dans celui des Trois-Rivières et onze dans celui de Montréal. Population totale des trois districts ou gouvernements, treize mille huit cent quinze âmes. C'est beaucoup de moulins pour une population qui représente une paroisse de nos jours, mais ces gens étaient dispersés depuis Beauharnois à Kamouraska et il fallait à chaque groupe son moulin qui, dans beaucoup d'endroits, chômaient six jours sur sept.

Etienne Charest, marchand tanneur, possédait l'arrière fief de la Pointe-Lévis ou seigneurie de Lauzon. Il y avait érigé un moulin à farine sur un cours d'eau, vers 1699, parce que le seigneur n'en avait pas construit dans la seigneurie principale; après 1700 le seigneur en question (5) bâtit deux

3. *Edits et ordonnances*, vol. 2, p. 65.

4. *Edits et ordonnances*, vol. 1, p. 255.

La banalité, qui date du XIe siècle à peu près, portait aussi sur les fours, pressoirs, forges, brasseries, etc. mais elle ne paraît pas avoir été en usage ici sur ces différentes choses. En France, ce droit de banalité fut aboli par la loi du 15 mars 1792; la nouvelle loi supprima tous les droits féodaux, seigneuriaux et censuels.

5. Georges Regnard Duplessis.

moulins pour donner satisfaction à tout le monde, et le Conseil Souverain ordonna à Charest, en 1706, de fermer son moulin (6). Ceci montre bien que le droit du seigneur lui revenait toujours lorsqu'il voulait s'en prévaloir en fournissant le moulin, alors même qu'un censitaire plus entreprenant que lui l'aurait devancé.

Madame veuve Gauthier de Várennes avait un moulin au Cap de Varennes où les habitants de la seigneurie du Tremblay étaient obligés de porter leurs grains à moudre, distance de près de trois lieues. En 1707, on leur permet de s'adresser au moulin le plus proche d'eux, mais à la charge de payer à madame de Varennes un minot de blé par chaque deux arpents de front. Ce jugement est contraire à l'interprétation que les intendants donnaient aux droits du seigneur. Madame de Varennes ne tenait pas feu et lieu sur le fief du Tremblay, elle n'avait pas de moulin, par conséquent son droit ne pouvait exister quand à la mouture.

L'intendant Jacques Raudot, en 1707, enjoignit aux curés et à tous les habitants de la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade de porter leur blé au moulin du seigneur de ce lieu, sous peine de confiscation et amende. Le moulin de cette seigneurie a été la cause de maintes chicanes par la suite (7).

---

6. En 1746, Etienne Charest, fils d'Etienne, troisième seigneur de l'arrière-fief de Lauzon, est condamné à faire construire un moulin à farine sur la rivière Etchemin, village de Sainte-Geneviève; Charest devait faire bâtir ce moulin deux ans auparavant, mais il en avait été empêché par le sieur Charly, marchand de Montréal, et tuteur des enfants de Thérèse Charest, ce qui lui causait beaucoup d'ennuis. Charly est aussi condamné par le même jugement à fournir sa part au *prorata* pour la construction du moulin, dans un délai d'un mois, sinon il perdra tous droits de banalité.

7. La même année, l'intendant Raudot permet aux habitants de la seigneurie des Mille-Isles (Terrebonne) de construire un moulin, ce qui les décharge à perpétuité de tous droits banaux.

En 1715, le Conseil Souverain renouvelle les ordonnances mentionnées ci-dessus, relativement aux poids et mesures, à l'inspection par les juges locaux et au quatorzième comme droit de mouturage. Défense est faite aux meuniers, sous peine d'amende arbitraire, même de punition corporelle, de mouler les grains pour rendre la farine plus pesante.

Madame Desjordis de Cabanac, seignéuresse de Champlain, portait plainte, en 1716, contre certains habitants qui faisaient moudre leurs grains ailleurs que chez elle. Le jugement ordonna que le droit de mouture appartenait à cette dame.

Même année 1716, les habitants de la seigneurie de Maure reçoivent injonction de la part de l'intendant d'avoir à faire moudre leurs grains au moulin de leur seigneur.

Au recensement de 1721, il y a dans la colonie quatre-vingt-dix moulins à farine et trente moulins à scie (8). La population est de vingt-quatre mille neuf cent cinquante-une âme.

Gill Masson avait donné à Joseph Moreau une terre de six arpents de front dans la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets et Moreau étant décédé, l'acquéreur fut messire Gervais Lefebvre, curé de Batiscan, qui commença à abattre du bois, mais il en fut empêché par le seigneur Louis Levrard

---

Jean Dupré était le seigneur de cette seigneurie. Ne voulant pas construire de moulin, il en perdit toute prétention.

L'année 1706 le Conseil supérieur de Québec ordonne à Charlotte-Françoise Juchereau de la Forêt de fermer son moulin parce que Guillaume Gaillard avait alors droit de banalité dans le comté de Saint-Laurent.

8. Ce n'était pas tout le monde qui pouvait avoir une scierie! Les seigneurs étaient trop pauvres pour s'en occuper. Ceux qui en avaient faisaient quasi oeuvre nationale en procurant aux habitants des planches pour la construction des maisons et des bâtiments.

qui craignait de voir assécher les sources du ruisseau sur lequel son moulin était bâti depuis 1718. Un arrangement eut lieu en 1721 avec l'approbation de l'intendant, par lequel on accordait une autre terre à M. Lefebvre qui remettait la sienne à M. Levrard.

François Duclos dit Carignan et Jacques Massicot avaient obtenu chacun une terre de Gilles Masson et ils en payaient la rente à la veuve de celui-ci lorsque Levrard construisit son moulin sur leurs terres, et les évinça parce qu'ils ne tenaient pas feu et lieu. L'intendant Michel Begon décida, en 1723 que Levrard leur donnerait d'autres terres et les obligerait à y demeurer.

M. Tarieu de Lanaudière, seigneur de Sainte-Anne de la Pérade, se plaignait, en 1728, de ce que, en dépit des ordonnances, les habitants de sa seigneurie faisaient moudre leurs grains ailleurs que chez lui, ce pourquoi il avait fait opérer une saisie entre les mains de Pierre Brisson, meunier du sieur Levrard, de la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets, et il demandait que l'on fit comparaître tous les habitants inculpés dans les faits dont il se plaignait. Là-dessus, huit habitants déclarent que le moulin de Sainte-Anne de la Pérade est délabré; que son meunier est un fripon; qu'il n'y a pas de pesée; que le moulin ne marche que pour certains intéressés; et qu'il n'est pas suffisant pour satisfaire aux besoins de la seigneurie. L'intendant Claude-Thomas Dupuy décide que la saisie aura son effet et que le curé et les censitaires de Sainte-Anne de la Pérade feront moudre leurs grains au moulin de M. de Lanaudière, sauf à porter plainte régulièrement, s'ils n'ont pas justice de ce côté.

La même année, Jacques Rolet, Jacques Renault, Jean-Baptiste Jobin, Alexis Sauvageot, François Brunet, Nicolas Rivard, et autres, habitants des Grondines, disent que le mou-

lin à vent du seigneur Hamelin (9) "ne fait qu'écarteler le blé, tant parce qu'il est absolument gâté que parce que c'est le sieur Hamelin qui le fait tourner, ce qui n'est pas son métier." L'intendant nomme deux experts pour visiter le moulin (10).

L'intendant Hocquart, en 1730, défend aux habitants de Sorel de porter leur blé moudre ailleurs qu'au moulin de madame de Ramezay, à peine de dix francs d'amende applicables à la fabrique de la paroisse, mais leur permet, si le moulin chôme durant quarante-huit heures après l'arrivée des grains, de les porter où ils voudront.

En 1732, le roi fait un règlement pour les farines qui sont envoyées du Canada à l'île Royale (Cap-Breton) et aux îles françaises de l'Amérique, afin de remédier aux abus qui existent dans ce commerce. Il envoie six cribles cylindriques, au moyen desquels le blé sera épuré de la poussière et des mauvaises graines (11). MM. de Beauharnois et Hocquart placent ces cribles au Saut-à-la-Puce, au Petit-Pré, Beauport, Pointe-Lévis, Saint-Nicolas et la Sainte-Famille, avec obligation aux propriétaires des moulins de ces lieux de s'en servir sous peine d'amende. Pour indemniser les propriétaires du coût de ces appareils et des frais d'y passer le blé, on leur attribue six deniers par chaque minot, à charge par eux de

9. Jacques Hamelin. Il prétendait que ce moulin qu'il possédait de son père, Louis Hamelin, était en bon ordre, mais son meunier, qui était soldat, avait été rappelé au service.

10. Proteau et Perrault.

11. Dans une ordonnance du 8 février 1734, il est dit que les meilleurs blés de la colonie sont ceux des environs de Montréal, et qu'il y en a en abondance. A cet égard, le roi envoie cette même année quatre autres cribles cylindriques qui furent placés à Lachine, à l'Ile-Jésus, à l'île Sainte-Hélène et à Terrebonne. Foucher est nommé procureur du roi pour visiter ces établissements et en faire des procès-verbaux.

remettre aux habitants les criblures (12). Les meuniers ne pourront, dans ces six moulins, lever le droit de mouture que sur le blé net et criblé. Le sieur Boucault est nommé pour faire exécuter cette ordonnance (13).

Les deux moulins, à vent et à eau, de la seigneurie de Neuville, étaient loués par Pierre Savary à raison de cent quatre-vingts minots de blé par année et il se plaignait de plusieurs habitants parce qu'ils portaient leurs grains en dehors de la seigneurie pour les faire moudre. Ceux-ci: Jean Godin, François Lerocher, Jean Lerocher, François Pelletier, Pierre Lauriau, Joseph Pluchon, Lefebvre et Vézinas, disaient que Savary ne connaissait pas son métier, qu'il n'avait pas de mesure légale; que l'un des moulins ne marchait pas, et cela à tour de rôle, de sorte qu'il fallait transporter les grains de

12. Mauvaises graines, résidus de toutes sortes qui se séparent du bon grain en se criblant.

13. En 1731, l'intendant Gilles Hocquart accorde aux habitants de Saint-Michel du fief de la Durantaye la permission de faire construire un moulin, parce que M. Dauteuil, de Nantes, procureur des héritiers de feu dame de la Durantaye, néglige de réparer l'ancien moulin. Cette requête est présentée par Louis-Marie Fortin, Ignace Chamberlain et Gabriel Lacroix, aux noms des habitants du fief en question.

En 1733, le même intendant défend à Joseph Roy, habitant et propriétaire d'un moulin, dans la seigneurie de Vincennes, de recevoir les blés des fermiers de la seigneurie de Beaumont, appartenant à Charles Couillard, sous peine de dix francs d'amende. Le jugement oblige aussi le sieur Couillard de mettre son moulin en bon fonctionnement "et d'y avoir un brancard et des poids étalonnés."

Sur une requête présentée, en 1736, et une autre en 1742, Charles Campagna, Jean et Jacques Asselin, Robert et Michel Emond et Frs. Drouin, habitants de la seigneurie d'Argentenay, paroisse Saint-François de Sales, se plaignent "des mauvaises farines que le meunier Jolin leur fait tous les jours"; en conséquence, l'intendant Hocquart nomme deux experts pour visiter le moulin, qui rapportent que le moulin est en bon état; obligation aux habitants d'y porter dorénavant leurs blés et farines.

l'un à l'autre par deux ou trois fois. L'intendant Hocquart, nomme le sieur de Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer, pour s'enquérir du fait, avec l'aide du capitaine et de deux officiers de milice; ordonne à Savary de mettre à sa [illegible] un meunier de profession et d'avoir "des poids de fer et [illegible] et non des roches" (14).

Sur une requête de Jean Billy, Michel Billy, Joseph Viens, Joseph Beaufort et François Rivard dit [illegible] habitants de Gentilly, en 1734, l'intendant Hocquart [illegible] madame veuve Poisson, seigneur[illegible] [illegible] moudre le blé [illegible] François Rivard dit La[illegible] [illegible] permission d'en [illegible] un. Par arrangement avec Rivard, [illegible] accorde à madame Poisson deux ans de délai.

A cette époque, il y avait trente-trois [illegible] que le Détroit était établi et il n'avait pas encore de moulin banal, mais dans une pièce de 1734 il est dit que du jour où il y [illegible] un en état de fonctionner, il jouira du droit de mouture (15).

En somme, dans ses affaires de moulin, on voit que les intendants protégèrent toujours les colons contre les [illegible]gences et les prétentions des seigneurs.

1906.

---

14. Jugements et ordonnances de 1730, 1731 et 1733.

15. En 1757, Bigot, alors intendant, règle un différend contre le moulin de la seigneurie de Contrecœur. C'est le dernier acte français que nous ayons sur les moulins banaux.

Le 10 novembre 1707, l'intendant Raudot disait que quelques seigneurs avaient introduit le droit du four banal en ce pays, mais comme ceci obligeait les concessionnaires à des frais onéreux, la chose ne semble pas s'être beaucoup pratiquée. Du moins il n'en est plus fait mention par après.

LA SEMAINE SAINTE EN 1646.

En 1646, la population française de Québec, Trois-Rivières et Montréal ne dépassait guère quatre cents âmes. C'était au moment où commençait la destruction des bourgades huronnes du Haut-Canada. L'état du pays était précaire, disons lamentable. Plus d'un colon aurait voulu retourner en France. L'avenir apparaissait sombre et terrible. On eut dit que le sort du Canada français était scellé. Enfin, cette page attristée de nos annales ne rappelle que de pénibles souvenirs.

Ce n'est pourtant pas ce que j'y cherche en ce moment. Qu'est-ce que je vais donc trouver pour faire un article de circonstance au *Journal* qui me demande quelque chose? Tiens! les fêtes de Pâques!

Il y avait un journal aussi en ce temps-là; seulement, il n'était pas imprimé. C'est le "Journal" de la maison des Jésuites de Québec. Le P. Jérôme Lalemant, supérieur, en avait la rédaction. Il abonde en petits faits-divers, en détails qui nous montrent les mille choses de la vie des hommes telles qu'on les pratiquait alors. Permettez que j'en détache les passages de la semaine sainte.

"Le Jeudi Saint, les paradis furent faits chez nous, au coin de l'autel, du côté de l'épître; cela était bien. Il y eut quelque manque aux Hospitalières en ce qu'il était en noir. (1)

"Il n'y eut point de salut chez nous; c'était bien assez

1. Les paradis se nomment à présent reposoirs.

qu'il y eut pour lors Ténèbres aux deux maisons religieuses. Peu communièrent; il eut été souhaitable qu'il y en eut eu davantage.

"Il y eut lavement des pieds à l'hôpital, où assista le Père Vimont. M. des Chatelets (Juchereau) et autres y lavèrent les pieds à dix-huit Sauvages, qui furent ensuite régalés.

"Le Vendredi Saint, le Père Vimont commença un peu après sept heures à prêcher; il finit après neuf heures. Ensuite, on fit le service, où la Passion fut chantée à trois, savoir: M de Saint-Sauveur (Le Sueur), évangéliste, M. le prieur (2) et moi. Je pensai pour lors que le Père de Quen eut fait mieux que M. de Saint-Sauveur pour cet article, mais non pour le reste du service. Après l'adoration de la Croix, M. de Saint-Sauveur et M. le prieur allèrent au lutrin. J'achevai le service avec nos deux frères à l'autel; on retira la croix et la rapporta-t-on après le service. Le tout fut fait (fini) à onze heures.

"Le Samedi Saint, le feu et sa bénédiction se firent à la sacristie, et le reste avec les mêmes ministres que le jour précédent. Il me semble derechef que pour l'*Exulte* le Père de Quen l'eut mieux chanté. On ne parla point de l'Empereur ni le vendredi ni le samedi. Je fus trouver M. le gouverneur à sa place pour commencer par lui à donner de l'eau bénite des fonts de baptême. Je manquai à dire un petit mot devant la procession aux fonts pour inviter à prier Dieu pour la bénédiction. On commença une heure trop tôt; c'est assez de commencer à neuf heures, on commença à huit. On tira au *Gloria* plusieurs coups de canon. Les Hospitalières sonnèrent sur les neuf heures, *et hoc male.*

"Le premier jour d'avril était Pâques qui fut fort beau;

2. Il faisait la synagogue.

je fis ou plutôt donnai à la messe l'eau bénite du jour précédent.

"J'intimai le salut pour les trois fêtes, le jour de Pâques chez nous, le lundi à l'hôpital, et le mardi aux Ursulines. Le premier coup sonna à la paroisse à cinq heures; on y chanta les litanies du nom de Jésus, raccourcies de la moitié, l'*O filii* et *Regina Coeli*. Après les litanies, je dis l'oraison du jour et, à la fin du *Regina Coeli*, l'oraison qui lui est propre."

L'ordre dans lequel le Père Lalemant conduit les affaires du culte avec une pointe de critique, ça et là, montre qu'il avait l'intention de régulariser le service, car il était revenu des missions huronnes l'automne précédent et il sembla s'appliquer à établir à Québec une règle précise et reconnaissable pour le futur. Il est possible, en effet, que, de 1632 à 1645, cette partie fut restée en souffrance, à cause du peu de moyens que l'on possédait pour rehausser les cérémonies religieuses. Ce missionnaire n'était pas le premier venu; il a laissé la marque de sa valeur partout où il a passé et l'idée de tenir le journal que je viens de citer est certainement un indice de son esprit actif, exact, raisonné et de bon ton. L'instinct du *decorum* guide sa plume, on le voit à chaque page.

En le lisant, il me semble que je l'ai connu, parce que j'ai rencontré des hommes de sa trempe. C'était un organisateur. Au pays des Hurons, il avait mis en pratique des idées excellentes. Par exemple, il créait la mission célèbre de Sainte-Marie afin d'en faire le point central des travaux apostoliques dans le Haut-Canada. Le Père Ragueneau nous raconte que Jérôme Lalemant agissait selon sa tête, étant tant soit peu dominateur dans sa conduite, mais d'une initiative précieuse.

Vous ne sauriez croire le plaisir que j'éprouve à me lier, en quelque sorte, avec ces personnages dont j'étudie les actions pour arriver à comprendre le rôle qu'ils ont joué. A l'aide de

leurs écrits et des circonstances connues maintenant, on peut les photographier au moral, surtout connaître leur caractère. C'étaient tous des hommes d'un dévouement absolu — mais chacun avait sa manière de se conduire.

Le Père Jérôme Lalemant absorbe l'attention à titre de fondateur, créateur, constructeur d'un nouvel état de choses. Si le malheur des temps n'avait pas anéanti les débuts de son oeuvre et changé la situation, il civilisait une partie des Sauvages, mettait dans le droit sentier les blancs qui se dirigeaient à l'aventure, réglementait à propos la gestion ecclésiastique, faisait un bien immense. Avec ses vues d'ensemble et sa science du détail, il pouvait compter sur un titre de législateur dans le milieu où il opérait. Son ardeur pour le bien nous le montre dans les arrangements intervenus avec des habitants de la colonie et toujours il règle d'une manière finale une contestation ou une difficulté que d'autres auraient remplacées par des demi promesses ou des promesses évasives. Il ne traînait sur rien, voyait juste et visait à une bonne conclusion. Cela explique comment il parvenait à faire selon sa tête. Autour de ces hommes-là, celui qui tâtonne dit qu'ils se montrent impérieux. Vieille histoire du plus fort, du mieux doué, du plus compétent, jugé par Pierre et Jacques.

Je présente les armes au Père Jérôme Lalemant.

Avril 1901.

VERDUN

Le chemin (1) qui part de la ville de Montréal et remonte le fleuve, non loin du rivage nous amène à Verdun (2), une localité devenue ville en 1907. Continuant la route on arrive à la ville de Lachine, plus ancienne et plus grande.

Le nom de Verdun, appliqué au lieu en question,, date de 1662 (3), au moment de la construction d'un fort de

1. La rue Wellington et le chemin Lasalle.

2. Nos compatriotes prononcent presque sans cesse *Verdon* et *Verdin*.

3. En 1911, M. E.-Z. Massicotte écrivait, dans *le Bulletin des recherches historiques*, à la page 152: 'Pour fixer à 1662 la concession du fief de Verdun ou l'érection du fort de ce nom, M. Sulte paraît s'appuyer sur les plans du *Vieux Montréal*, publiés par Morin; or, ce dernier auteur ne donne pas les sources et aucun chercheur, à notre connaissance, n'a encore pu trouver le document permettant de confirmer cette assertion.

"A la mort de Lambert Closse, en février 1662, Zacharie Dupuis fut promu major de Montréal et on imagine qu'il reçut, comme son devancier, en récompense de ses services, un fief sur lequel il projeta d'élever une redoute ou un fort; cependant, lorsqu'on suit le développement de Villemarie et que l'on songe à l'état de la colonie à cette époque, il semble peu certain que ce fort ait été érigé avant 1665, pour le moins.

"Quant à l'origine du nom de Verdun, on peut la conjecturer, faute de document, avec la relation qui existe entre M. Dupuis et le susdit nom. Comment ne pas supposer qu'il a voulu, en baptisant son fief, se remémorer sa patrie."

Pierre-Georges Roy, dans ses *Noms géographiques de la province de Québec*, p. 480, dit que Verdun, vers cette époque, portait le nom de Côte de Gentilly. En 1830, elle se nommait Rivière-Saint-Pierre et faisait partie de la municipalité des Coteaux Saint-Pierre qui renfermait les côtes Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Antoine, Saint-Luc, Liesse, les Tanneries de Rolland (Saint-Henri), la Côte des Neiges, Westmount, etc.

pieux ou poste quelconque, pour la traite des fourrures probablement, d'après un plan de l'île de Montréal que possède le séminaire de Saint-Sulpice. C'est au même séminaire que l'on trouverait (si elle existe) l'explication du choix de ce terme, mais Verdun n'était pas nouveau comme nom de place puisque la Bourgogne, la Lorraine, la Gascogne avaient chacune sa ville appelée Verdun. De nos jours, il y a un autre Verdun dans le comté de Huron, côte sud-est du lac Huron.

En 1665, quelques colons demandaient des terres entre Villemarie et le saut Saint-Louis et la rivière Saint-Pierre. En 1668, le juge d'Ailleboust (4) ordonna d'ouvrir un chemin dans cette direction (5).

La Salle, cette année 1668, se faisait accorder un fief à la côte Saint-Sulpice et il y commença une maison, mais au bout de quatorze mois, il avait tout abandonné. Le lieu prit le nom de Lachine en mémoire du voyage manqué que La Salle avait entrepris, en 1669, pour se rendre en Chine par les grands lacs et la rivière Ohio. Verdun n'a jamais attiré l'attention de cet aventurier auquel des écrivains fantaisistes prêtent toutes sortes de fondations. Disons aussi qu'il était natif de Rouen et non pas d'un Verdun quelconque en France, comme on l'a imprimé étourdiment. Le Verdun qui nous occupe portait ce nom quelques années avant l'arrivée de La Salle dans la colonie.

Il a dû s'établir bientôt des colons sur le chemin mentionné plus haut, depuis Montréal ou Villemarie jusqu'à la Pointe-Saint-Charles et même plus loin jusqu'à Verdun, mais

---

4. Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu du gouverneur Louis d'Ailleboust, était juge civil et criminel de la sénéchaussée des Messieurs de Saint-Sulpice, à Montréal.

5. L'ordonnance est en date du 15 avril 1668.

il faudrait avoir les papiers de Saint-Sulpice pour s'en assurer (6).

Dans le volume des titres seigneuriaux publié en 1852 (page 257) par la législature de Québec on voit que, le 18 octobre 1672, l'intendant Talon signa la pièce suivante: "Zacarie Dupuy, escuyer, major de Montréal, a cidevant obtenu du sieur Collier, procureur de messire Alexandre Le Rageois, sieur de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de St-Sulpice, seigneur de l'île de Montréal, une concession de huit arpents de front sur le fleuve St-Laurent, au bas des rapides St-Louis, avec le droit de pêche vis-à-vis... et vis-à-vis la dite concession, dans le fleuve, il se rencontre l'île au Héron, laquelle en fait presque deux à cause d'un petit chenal... accordons l'île au Héron, avec les petites îles adjacentes, et le droit de pêche... au dit Dupuy (7).

En 1674, Zacharie Dupuy, sieur de Verdun, major de l'île de Montréal, signe une requête du lieutenant-gouverneur Perrot, au sujet d'un sermon que l'abbé de Fénelon avait prononcé à Montréal et qui fit grand tapage dans le temps.

Le recensement nominal de 1681 donne à Verdun près de cinquante familles et rien à Lachine. Vérification faite, toutes ces familles appartiennent à Lachine de sorte qu'il n'en reste aucune pour Verdun. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares et, naturellement, elles donnent lieu à des malentendus déplorables.

Cependant, il pouvait se trouver des colons à Verdun, à

6. Il est à espérer que les Messieurs de Saint-Sulpice publieront bientôt un catalogue de leurs archives, car cela devient une nécessité.

7. M. E.-Z. Massicotte, archiviste du district judiciaire de Montréal, a constaté que Dupuis était originaire de Saverdun, dans l'Ariège, et non pas de Scaverdun ni Verdun, comme l'a dit Mgr Tanguay.

Saint-Gabriel et à la rivière Saint-Pierre. On les a sans doute versés dans Montréal sans plus de cérémonie. Quant à la desserte religieuse, s'il y en avait une, c'était par voie de mission, ces trois endroits relevaient de la paroisse-mère de Villemarie. Le recensement de 1683 nous est donné par un chiffre, sans nom: "La Chine ou haut de l'île, 3 lieues sur 1 lieue: 314 âmes". Impossible de savoir ce qu'était Verdun comme population.

Gédéon de Catalogne, officier des troupes, dit que, en 1688, on forma un camp volant de deux cents hommes qui, sous les ordres de Subercase, alla camper à Verdun, distance de deux lieues de Montréal, pour être à portée de fournir du secours où il serait besoin contre les maraudes des Iroquois. Le même auteur ajoute que, le 5 août 1689, lorsque sonna l'alarme du massacre de Lachine, M. de Galifet commandait le camp de Verdun. Subercase était à la tête d'un autre détachement qui, lui aussi, prit part à la lutte. M. de Vaudreuil exerçait un autre commandement. Rendus à Lachine on en vint aux gros mots. Les troupes retournèrent au camp de Verdun. Cette affaire de Lachine a été racontée, mieux que personne, par le juge Désiré Girouard. Il dit: "La grande prairie du rapide offrait tous les avantages désirables pour un camp. Toute la côte occidentale de l'île de Montréal était souvent indiquée sous le nom de Verdun. C'est à cet endroit que plusieurs familles de Lachine se réfugièrent après le massacre".

M. Girouard met la population de Lachine à trois cents vingt personnes dont vingt-quatre périrent, hommes, femmes, enfants, et quarante-deux furent capturées ou se perdirent dans ce massacre. A cette époque l'épouvante était telle que l'on parlait de cent deux, deux cents, trois cents personnes tuées ou enlevées, mais la démonstration faite par M. Gi-

rouard donne la mesure de la vérité. M. de Vaudreuil était le chef d'une compagnie de cent hommes, nouvellement organisée, qu'on appelait les mousquetaires et qui a dû passer et repasser par le camp de Verdun. Nous verrons plus loin pourquoi je mentionne ces militaires.

Sur un autre point et afin de prévenir une fausse supposition possible, il faut noter que la mère de M. de Vaudreuil portait le nom de Verdun, mais ce gentilhomme n'est venu au Canada qu'en 1686, c'est-à-dire vingt-quatre ans environ après l'adoption du nom de Verdun par le séminaire de Saint-Sulpice pour désigner le lieu situé sur le chemin de Lachine.

En 1700, fut commencé le canal dit de Lachine, qui épouse la rivière Saint-Pierre. Peut-être que la colonisation de Verdun s'en ressentit mais je n'en connais rien. En 1702, ce que l'on nommait le chemin de Lachine fut amélioré par le travail des soldats. Dans son rapport de 1714, Gédéon de Catalogne se contente de dire que Verdun forme partie de la paroisse de Montréal. Par malheur, la carte qui accompagnait le rapport est perdue. Elle donnait la forme des terres avec le nom de chaque habitant.

L'arrêt de 1722 qui délimite les paroisses porte que celle de Montréal comprend "la Pointe Saint-Charles et la côte des Argoulets, avec l'île aux Hérons située vis-à-vis la dite côte des Argoulets". Le nom de Verdun ne paraît pas. Les argoulets, ce sont des arquebusiers, des mousquetaires, des fusiliers, des carabins, employés comme infanterie légère, précisément les hommes du camp volant de Verdun. Dans un acte de 1830 Mgr Joseph A. Richard, premier curé de Verdun, a vu "côte des argoulets ou Verdun." Un ruisseau venant des terres du milieu de l'île et passant derrière l'église actuelle de Verdun, à vingt arpents des limites de la paroisse de Montréal, s'appelait, il y a cent ans, "rivière des argoulets".

En 1841, Mgr Richard a lu sur un document: "côte de

Verdun ou rivière Saint Pierre." Au recensement de 1760, Verdun est toujours compris dans la paroisse de Montréal; il y resta encore cent quarante ans.

La vente de la ferme Galt (8), divisée en lots à bâtir, commença un village, en 1896, et bientôt ce fut une bourgade avec dépendance, puis en 1899, on y comptait cent onze familles ou cinq cent soixante-neuf âmes, alors la paroisse fut établie. En 1907, Verdun est ville de par la loi. Aujourd'hui on y compte trois mille familles, soit 20,000 âmes, avec une église de $128,000 payée.

Si quelqu'un veut s'en donner la peine les origines de Verdun peuvent être étudiées de plus près que je n'ai pu le faire, et ceci est un commencement qui peut servir aux chercheurs.

1914.

---

8. Par l'agence d'immeubles de U.-H. Dandurand.

En 1876, Verdun fut incorporé sous le nom de Rivière-Saint-Pierre, mais en 1878, recevait de nouveau le terme actuel. Aujourd'hui, Verdun compte trois paroisses. On y a célébré au mois de septembre de cette année de grandioses fêtes en commémoration du vingtième anniversaire de l'érection de cette ville en cité ayant sa charte indépendante.

MONNAIE DE CARTE ET VALEUR DE L'ARGENT.

Doit-on dire : monnaie de carton ou monnaie de carte? Si votre monnaie est en carton, à la bonne heure! carton il y a, mais que dites-vous des cartes à jouer devenues monnaie légale? Cela s'est passé dans la Nouvelle-France, de 1685 à 1720. Le fait paraît étrange ; il est explicable. De plus, il a ceci pour lui : c'est le premier papier-monnaie ayant le cours de l'argent monnayé dont les enfants de Japhet aient connu l'emploi. Ni l'Europe ni l'Amérique ne s'étaient avisées d'un pareil bouche-trou dans un moment de crise. L'expédient a fait école comme on le verra ci-après.

L'intendant Jacques de Meulles était venu en Canada en 1682 et s'apercevant que nous vendions à la France moins que nous n'achetions d'elle, il comprit pourquoi le Canada se trouvait sans argent. Les habitants avaient recours au troc, à la manière des Sauvages. On donnait un objet, un article quelconque en échange de ce que l'on achetait ou du travail exécuté. Cet état primitif était par trop gênant.

En sus, depuis 1684, le roi envoyait un détachement de soldats pour garder les dépôts de pelleteries et mettre obstacle aux maraudes des Sauvages, mais il oubliait de le payer, tout en ordonnant de le faire vivre.

De Meulles conçut l'idée de fabriquer de l'argent au moyen de sa signature, dans l'espoir que le roi lui ferait l'honneur de rencontrer ces obligations. Le roi approuva la mesure et ne paya guère (1).

1. La monnaie de carte servait à payer les troupes et les dépenses publiques. C'est ainsi qu'elle s'est vite répandue chez les Canadiens qui pouvaient s'en servir dans le commerce et aux magasins du roi.

Faute d'imprimerie, on devait écrire ces sortes de "bons" à la plume; faute de carton, il y avait le papier ordinaire, mais celui-ci était tellement ordinaire qu'il n'avait aucune consistance. On adopta le dos blanc des cartes à jouer qui abondaient au magasin, paraît-il, ce qui montre que:

Le Canadien était un beau joueur
Et pariait toujours par l'as de coeur.

Sur le dos de la dame de trèfle, par exemple, on écrivait: "Bon pour la somme de quatre livres." L'intendant signait et posait son sceau de cire. Le trésorier de la colonie signait. Parfois, le gouverneur signait aussi. La seconde dénomination était de quarante sous, sur une moitié de carte. La troisième, quinze sous, prenait un quart de carte, avec des lettres initiales au lieu de la pleine signature.

Après 1720, on eut recours aux cartons, mais c'était la même chose, en empirant, si bien que, rendu à 1760, il y avait plus de quatre-vingts millions de francs de ces écritures qui n'étaient pas payées et que le trésor français répudia (2).

M. R.-W. McLachlan, numismate bien connu, a publié dans l'*American Numismatic Association* une belle étude sur ce sujet. Il apporte du nouveau, avec des éclaircissements dont nous avions besoin. Il a le soin de faire remarquer la différence entre les anciennes lettres de change en usage par toute l'Europe et la monnaie de Meulles. Jamais les lettres de change, ou les billets à ordre ou au porteur, n'ont circulé avec le même caractère que nos cartes d'il y a deux cents ans. Le système de l'une ne correspond pas à l'autre. L'objet n'est pas identique non plus.

---

2. Garneau dit trente-quatre millions en ordonnances et sept millions en lettres de change dûs aux Canadiens. Disons à peu près autant aux Français.

Rien de semblable à nos cartes n'existait en Europe lorsque l'intendant signa sa première pièce de cette monnaie (3). Il créait un nouveau genre de circulation financière. La banque de Venice n'avait rien de pareil. La banque de Hollande s'en approchait encore moins. Aucun monarque ne répandait du papier en guise d'argent. La banque d'Angleterre n'existait pas encore en 1685. La vérité est comme ceci: nos cartes furent les premiers billets de banque mis en circulation depuis Adam et Eve (4).

La première imitation du système de Meulles eut lieu en 1690 lorsque, au retour de l'expédition de Phipps, le Massachusetts se vit dans la nécessité de combler le vide que cette dépense occasionnait dans son trésor (5). Les dettes de la colonie furent payées en *bills*, absolument à la manière de Québec, mais non pas sur cartes à jouer, puisqu'il n'existait rien de tel chez les puritains. Ajoutons que le Massachusetts gérait ses propres affaires; les cartons furent rachetés régulièrement et tout en resta là, car on ne recommença jamais l'opération, tandis que chez nous elle devint un mal chronique (6).

---

3. En 1685.

4. La banque d'Angleterre qui déclare si ouvertement avoir inventé le *chèque*, ignore que ce système existait déjà en Canada avant l'apparition de son premier billet de banque.

5. Les colonies anglaises firent des billets de deux *shillings* à dix livres, valeur anglaise.

6. Le 5 juillet 1717, le roi, par une déclaration officielle, abolit la monnaie de carte et réduit à la moitié de sa valeur l'ancienne monnaie en circulation depuis 1685. Le 21 mars 1718, un autre arrêt du roi appuie cette détermination et proclame une nouvelle baisse sur la monnaie de carte ancien cours. Ce papier ne fut liquidé qu'en 1720, mais les Canadiens y perdirent les cinq-huitièmes dans l'échange avec le numéraire. Quelques années plus tard, le commerce ayant pris quelque proportion, le rétablissement du papier monnaie dut reprendre vigueur et, le 2 mars 1729, le roi ordonnait la fabrication de

* * *

Quelques-uns de nos chercheurs ont découvert que les conseillers du Conseil Souverain de la Nouvelle-France recevaient une indemnité correspondant à trois francs pour chaque présence aux réunions du dit Conseil. Ils ont aussi rencontré des mentions du prix du minot de blé, à vingt-cinq sous, ou de la corde de bois de chauffage à trente sous — et tant d'autres faits semblables qu'ils en ont conclu que toute chose se payait, il y a deux siècles et demi ou deux siècles, cinq fois meilleur marché qu'en l'an 1900 ou 1875 si vous voulez.

On a parlé du beurre à six sous en 1700 et toujours avec exclamation. La journée d'un homme de service, en 1660, valait vingt sous — autre exclamation. Un gigot de mouton à douze sous, "merveille qui ne se verra plus", dit on en se pâmant. Eh bien! tout cela n'est que le taux d'à présent et je vais le prouver. Rien n'est changé. L'équilibre d'autrefois est encore le même. Ni plus riches ni plus pauvres sommes-nous. Les chiffres seuls ont grossi. Un salaire journalier de $3.00 pour un homme d'aujourd'hui, ne lui procure pas plus de choses nécessaires à la vie que les quarante sous de 1660.

La différence à noter, c'est que, en général, nous jouissons de plus de confort que nos ancêtres par suite des conquêtes de l'industrie et de la création des moyens de transport qui nous amènent nombre d'articles des pays lointains, etc. Mais le pain, la viande, le beurre, les légumes, les boissons coûtent toujours le même prix à travers les âges, et la raison en est bien claire puisque l'or et l'argent deviennent de moins

---

400,000 livres de monnaie de carte pour le Canada, en bons de 24, 12, 6, 3 et 1 livres; de 15 et 10 sols, et de 7 sols 6 deniers.

Dans la collection manuscrite de Margry, à la bibliothèque du parlement fédéral, à Ottawa, il y a une liste des Canadiens possesseurs de monnaie de carte sous le régime français.

en moins des métaux rares, perdent de plus en plus en valeur par ce fait même et alors la marchandise demande, pour se livrer, une somme de monnaie allant en augmentant à proportion de ce que les mines produisent de métal jaune ou blanc.

Si l'or et l'argent se mettaient à disparaître, nous verrions, à mesure de leur diminution, baisser le chiffre de vente du blé, du bétail et le reste, de telle sorte que l'on en arriverait de nouveau au beurre à six sous, au blé à vingt-cinq sous, mais nous n'en serions ni mieux ni pires. Ce n'est pas la valeur de la marchandise nécessaire à la vie qui monte ou descend, mais le changement qui s'opère dans la valeur du métal servant à acheter cette marchandise.

Disons que vous me vendez des navets en retour d'une bague, vous ne me livrerez que pour la valeur de ma bague; cependant, il y a deux siècles, cette bague valant quatre ou cinq fois plus que de nos jours, elle m'aurait procuré quatre ou cinq fois plus de navets. Ces calculs n'ont rapport qu'aux choses nécessaires à la vie. En ce qui regarde les mille objets qui ne sont pas indispensables à la subsistance du corps, la question est tout autre, mais, aujourd'hui comme autrefois, nous n'achetons ces articles que dans la mesure de nos moyens.

Par exemple, combien coûtait un chapeau en 1660? Vous me répondez: quelle sorte de chapeau? Combien coûte un chapeau en 1900? Dites donc quelle sorte de chapeau! Pour les étoffes, même incertitude car tout a varié dans l'obtention de la matière première, l'art du fabricant, les facilités de transport — et, d'autre part, beaucoup de choses qui coûtaient cher au temps jadis sont tombées au niveau des ressources des pauvres gens.

C'est à table, à la table à manger qu'il faut écrire le présent article. La question tourne autour, et uniquement sur le

fait de la nourriture de l'homme — rien n'a pu et rien ne pourra modifier la situation de l'estomac. Ainsi, j'ai une base solide et le reste n'importe guère. Une journée de travail dans un champ a pu se payer cinq sous, cinquante sous, cent cinquante sous, toutefois le travailleur vivait avec cette solde comme il vit encore. Plus cela change plus c'est la même chose.

La guerre de 1914-1919 ayant fait sortir du sac des sommes prodigieuses d'or et d'argent, il s'en suit que la valeur de ces métaux a baissé et la marchandise en exige plus qu'autrefois pour se livrer. En sus, la marchandise est devenue plus rare à cause de la guerre et elle élève les prix. L'ouvrier ne pouvant se procurer l'indispensable par le moyen de son ancien salaire, demande qu'on augmente celui-ci en proportion des besoins de la famille.

Voici ce que j'ai glané au cours de mes lectures:

1130—Angleterre: un louis valait quarante louis de 1850.

1250—France: un sou valait 15 sous de 1850.

1360—Angleterre: treize louis valaient cent cinquante louis de 1830.

1520—France: cent trente francs valaient deux mille francs de 1906.

1485—Angleterre: dix louis valaient cent cinquante louis de 1880.

1520—Angleterre: une oie valait dix sous.

1577—France: cent mille francs valaient un million et demi de francs de 1907.

1581—Angleterre: une volaille cinq sous. Une semaine d'ouvrier-maçon cent cingt-cinq sous. Un homme de corvée quatre-vingt sous par semaine.

1590—France: quatre cent cinquante francs valaient vingt-cinq mille francs de 1907.

1687—Angleterre: un louis valait cinq louis de 1845.

CANADA.

1644—Trente sous par jour, avec nourriture, était le salaire d'un homme de peine.

1652—Une livre de farine, quatre sous. Un minot de blé, pois, blé-d'Inde, 8 francs.

1659—Passage de France à Québec, 175 francs, sans nourriture.

1663—Nourriture d'un homme, huit sous par jour.

1665—Prix du fusil, 16 francs; un pistolet, 4 francs.

1667—Un boisseau de blé, quarante sous.

1670—La journée d'un homme allait de trente à quarante sous par jour. Un engagé recevait de trente à quarante écus par an, nourri et logé. Beurre, 16 sous. Boeuf, 2 sous: minot de blé, 8 francs; 100 planches, 50 francs.

1675—Frontenac recevait trois mille francs comme gouverneur, ce qui vaudrait trois mille piastres de 1910.

Le major de Québec, douze cents francs.

Le gouverneur des Trois-Rivières, même somme.

Celui de Montréal, dix-huit cents francs.

Le premier conseiller du Conseil Souverain, cinq cents francs.

Les autres conseillers, trois cents francs.

Le juge Chartier de Lotbinière, à Québec, sept cents francs.

Le juge Gilles Boyvinet, Trois-Rivières, quatre cent cinquante francs.

Notons que le Canada renfermait tout au plus sept mille âmes. Les salaires devaient être en proportion. Notons encore que Louis XIV est célèbre pour la parcimonie qu'il fai-

sait régner dans les salaires afin de se procurer de l'argent pour ses plaisirs.

1677—Sergent 300 francs. Soldat 150. Chirurgien 300. Lieutenant 600. Maçon 480. Charpentier 300. Menuisier 240. Forgeron 360. Tonnelier 200. Tailleur 180. Pilote 350.

1680—Comme en 1670 et jusqu'à 1700, même plus tard, un franc en valait cinq de 1917. Tout compte d'argent de cette période doit se multiplier par cinq pour donner la somme actuelle, ou plutôt celle de 1900 puisque nous avons subi une hausse depuis près de vingt ans.

1690—Le minot de blé valait quatre francs, ce qui est un prix énorme. Même chose en 1693.

1720—L'argent monnayé était rare en Canada parce que le roi craignait de nous voir commercer avec les Anglais de l'Hudson et du Massachusetts; trois cent soixante-quinze francs de France en valaient cinq cents dans la colonie sous la forme du numéraire.

1727—A Longueuil, les bancs de l'église se payaient de vingt-cinq à trente-cinq francs, c'est-à-dire que l'argent valait alors quatre fois plus qu'aujourd'hui, c'était de vingt à vingt-huit piastres par banc (7).

---

7. Autrefois, il était d'usage général de vendre les bancs des églises à l'enchère. La chose existe encore dans quelques-uns de nos villages québecois. Aussi, les bancs de l'avant se vendaient-ils plus cher que dans les villes où des prix fixes sont maintenant en vigueur. Il n'y avait que les grosses bourses pour se payer une telle chose. Nous avons déjà vu des sièges se payer quarante piastres. Jusqu'à 1850 ou 1860, des cultivateurs payaient leur banc en marchandises, sous forme de dîme. La criée avait ordinairement lieu le dimanche qui suit le jour de Noël et les nouveaux propriétaires occupaient leurs sièges dès le premier janvier. Quant au banc seigneurial, plus spacieux que les autres,, il appartenait à perpétuité au seigneur de l'endroit, mais on sait qu'il est aboli depuis longtemps.

1730—Cent francs de France, en monnaie, en valaient trois cents de 1900.

1732—Il y avait des écus d'argent, "écus blancs", de quatre et de six francs. Six francs, c'est la piastre dite mexicaine, de cent vingt sous. On appelait "demi écu blanc" la pièce de trois francs. Au Canada, le franc a toujours été de vingt sous. En France, il y en avait de vingt-deux sous. Le louis d'or était soit de vingt soit de vingt-cinq francs. Ce que l'on nomme la livre française était le franc de vingt sous.

1764—Valeur du numéraire selon l'ordonnance:

Johannes de Portugal..	£4-16-0
Nonaye d'or..	1-16-0
Carolin d'Allemagne..	1-10-0
Guinée..	1- 8-0
Louis d'or..	1- 8-0
Pistole, Espagne, France..	1- 1-0
Piastre de Séville, Mexique..	6-0
" à Pillier..	6-0
Ecu de livres..	6-8
Pièce française de 4/6. Halifax.. ..	5-6
Schelin, Grande-Bretagne..	1-4
Pisterine..	1-2
Pieca française de 9 sous..	1-0
Vingt sous cuivre britannique..	1-0

1774—Le minot de blé valait quatre francs. Un chapon, quinze sous.

Les chercheurs ont beau jeu, même pour me contredire. J'ouvre la voie. A plus savant de la parachever.

Finissons par le commencement. Les membres du Conseil Souverain étant tous bourgeois de Québec, n'avaient pas trop à se déranger pour être présents aux réunions de ce parlement, tout ainsi que les échevins d'aujourd'hui. Ils touchaient trois cents francs par année de ce chef, donc entre trois cents

à trois cents cinquante de nos piastres. Il n'y a pas de quoi rire, car on a ri de cette indemnité, faute de connaître la valeur de l'argent qui, en 1663, lors de l'institution du Conseil, valait près de six fois plus qu'à présent; en 1680, elle valait cinq fois plus que de nos jours et en 1730, quatre fois plus que l'argent de 1900.

La preuve que le travailleur commun, l'artisan, le notaire, gagnaient assez pour vivre, c'est qu'ils ont vécu. Le contrat que le notaire faisait payer trente sous, n'était nullement du genre compliqué et ces trente sous lui permettaient d'acheter des provisions de bouche qui coûtent à présent une piastre et quart et une piastre et demie. On a fait des gorges-chaudes sur ces actes de trente sous et, vous le voyez, fort mal à propos. La plupart des actes des notaires se payaient un écu de trois francs, parfois cinq francs, selon l'importance du sujet—je dis: de trois à cinq piastres de notre argent. On s'est amusé des fusils que le roi faisait payer dix francs aux miliciens de 1690, mais cela signifie dix piastres de notre monnaie. Un pistolet coûtait quatre francs, soit quatre de nos piastres.

Tant que nous n'aurons pas pénétré les détails de la vie de nos ancêtres nous ne comprendrons que superficiellement l'histoire du pays. Nos écrivains ont commencé par en haut et ils n'ont pas voulu descendre un peu plus bas, ce qui fait qu'ils nous donnent la croûte du pâté mais rien du dedans. J'ai passé ma vie à tâcher de voir les dessous et c'est le seul moyen d'arriver à connaître l'ensemble. J'inspecte les molécules, j'analyse l'infiniment petit, et avec cette substance, je ne suis plus en peine de reconstruire la masse. C'est d'en bas qu'il faut regarder l'histoire pour atteindre à la vérité. Vue par en haut, vous n'aurez toujours que des surfaces ou comme les toitures d'une ville, sans jamais savoir ce qui se passe dans

les maisons. Aussi, nos historiens sont-ils presque tous arrêtés sur les sommets, les grandes lignes, ce qui enfin crève les yeux, mais ils répugnent à fouiller l'intérieur et à chercher le pourquoi des choses. Ils ne sont ni curieux ni explicateurs, mais, par occasion, ils se mettent à "penser", à supposer, à vouloir expliquer ingénuement ce qui leur semble ou mystérieux ou digne de quelque réflexion. C'est un bon moyen de se tromper et de nous offrir des apparences pour des réalités.

J'aime mieux savoir que de penser, aussi je procède par les petites affaires. Elles expliquent les plus grandes, presque infailliblement — en tout cas elles valent mieux que des aperçus à vue de nez. Si notre histoire vaut la peine d'être étudiée, elle vaut la peine d'être bien étudiée. Rien n'est petit ou méprisable en ce genre, tout compte. C'est avec des sous que l'on compose des piastres. Tant que nous négligerons les bagatelles nous ne saurons rien des matières plus importantes qui ne sont que le résultat de ces prétendues bagatelles. A vrai dire, la prétendue grande histoire ne nous donne qu'un à peu près des choses. Ce que j'aime à comprendre c'est la vie d'un peuple.

1917.

UN SERMON DU CYGNE DE CAMBRAI.

L'Echo de l'Ouest, de Minneapolis, du 16 mai 1913, nous rapporte un trait de la vie de Fénelon qui est à la fois touchant et bien dans le caractère de cet homme sensible autant que pratique, comme on dit à présent. Voici une coïncidence qui me fournit l'occasion de parler de ce personnage. C'est assez curieux.

Un jour, je reçus une lettre me disant: "A la page 147 du tome V de l'*Histoire des Canadiens-français*, vous attribuez à Fénelon deux phrases de Bossuet: 1o les nations plongées dans l'ombre de la mort, 2o l'homme s'agite mais Dieu le mène. C'est du pur Bossuet. Voyez-y de proche."

En vérité, c'est du Bossuet quant à la manière de parler, mais j'ai pris ces deux sentences dans Fénelon, à la date du 6 janvier 1685. Je vous dirai tout d'abord que Bossuet a bien pu se servir de la forme "peuples ensevelis à l'ombre de la mort" puisque ces expressions étaient et sont encore du domaine public. Consultez le texte du prophète Isaïe cité par saint Mathieu, IV, 16, ou deux des Grandes Antiennes de l'Avent, 20 et 21 décembre: *Veni et illumina sedentes in tenebris umbrâ mortis* — c'est-à-dire: Venez et éclairez ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. Pour "l'homme s'agite, mais Dieu le mène", nous verrons plus loin.

Laissez-moi d'abord raconter une aventure littéraire singulière qui montre combien les plus érudits se trompent parfois sur des textes qui sont de leur compétence.

L'abbé Jean-Siffrein Maury, né en 1746, célèbre prédica-

teur, plus tard homme d'Etat, cardinal-archevêque de Paris, l'une des intelligences les plus riches et les plus pétillantes de son temps, mit un jour la main sur le sermon du 6 janvier 1685, s'aperçut qu'on ne lui avait jamais fait connaître cette oeuvre de Fénelon et il en recherche la cause. Il y avait juste cent ans que le sermon existait. Aucun auteur ou amateur ne le mentionnait. Prononcé en 1685, imprimé seulement en 1706, au milieu des désastres de la France, il était passé inaperçu, et en 1785, il fallait une trouvaille et un abbé Maury pour le remettre au jour. Cet abbé appartenait à l'Académie française. Il résolut de donner à ses collègues la primeur de sa découverte, tout en se ménageant le plaisir d'une mystification, car sans cela, il n'aurait pas été l'abbé Maury que l'on connaît.

"Dans mon enthousiasme, dit-il, j'invitai plusieurs gens de lettres à entendre un beau sermon que j'attribuais intentionnellement à Bossuet et qui n'était connu de personne. J'en fis la lecture dans ce comité, pour mieux jouir de leur surprise et de leur ravissement. J'ai renouvelé plus d'une fois et toujours avec un succès égal la même expérience. Tout bon lecteur peut réitérer cette épreuve avec confiance, dans une assemblée de connaisseurs. S'il y avait, à mon insu, de l'exagération dans le jugement que je vais rapporter, ce ne serait donc pas à moi seul, mais, je puis [illegible] dire, à l'élite de notre littérature entière qu'elle doit êtr[illegible]tée. Tous les auditeurs furent terrassés d'admiration. [illegible]écria unanimement que l'aigle brillant de Meaux était seul capable de s'élever à une si grande hauteur. On croyait voir tantôt l'imagination d'Homère, tantôt la véhémence de Démosthène, tantôt le génie et le pathétique de saint Jean-Chrysostôme, tantôt la verv[illegible] et la majesté de Corneille, tantôt même, dans quelques traits de la péroraison, l'énergie et la profondeur de Tacite,

souvent les élans et l'élévation de Bossuet, mais toujours une pureté unique de goût et une perfection inimitable de style qu'on ne pouvait assez admirer. Je ne laissais jamais échapper le volume de mes mains durant la lecture. Et, après avoir joui de l'ivresse et de l'enthousiasme de nos académiciens, j'excitais encore plus leur surprise en montrant que l'ouvrage était de Fénelon. Le discours ne leur en paraissait que plus beau."

Cela avait lieu il y a plus d'un siècle, au milieu du cercle littéraire le plus renommé de toute l'Europe. Il n'est donc pas étonnant que des Canadiens instruits se trompent, même de nos jours, sur une composition qui déroutait la science ou le flair des écrivains plus rapprochés que nous de l'époque de Fénelon.

La facture qui marque les écrits de Bossuet est tellement reconnaissable que les bons liseurs la désignent du doigt en la voyant. Celle de Fénelon est différente. On est pareillement familier avec sa physionomie. Ces deux types sont distincts et à part.

L'aigle de Meaux, c'est Bossuet, l'homme à la grande phrase qui monte toujours et qui se résume tout à coup par une expression serrée, jaillissante, faisant image, pour dire en cinq ou six mots le plein sens de ce qu'il vient d'expliquer.

Fénelon, le cygne de Cambrai, l'artiste suave, déroulant ses périodes gracieuses et ne brusquant jamais notre attention, vole à une certaine hauteur, s'y maintient avec assurance, mais sans darder à pic la phrase qu'il commande et replie avec une noble maîtrise.

Cependant, au cours d'un sermon, il a pu s'élancer, à la manière de Bossuet, exposant les unes après les autres les entreprises prodigieuses des découvreurs du Nouveau-

Monde et s'écrier, en donnant l'essor à sa démonstration: "l'homme s'agite, mais Dieu le mène", comme nous disons: l'homme propose et Dieu dispose. Il l'a fait avec un tel bonheur que le cygne de Cambrai a été confondu avec l'aigle de Meaux par les experts en cette matière.

Fénelon, âgé de trente-cinq ans et dans toute la force de ses merveilleuses facultés, avait eu un parent de son nom missionnaire en Canada (1). Il était donc au courant des travaux d'évangélisation poursuivis sur les terres d'Amérique depuis un demi-siècle et au-delà, allant toujours en se développant. Prêtre, il voyait le commerce qui ouvrait les continents nouveaux pour donner passage à l'homme de la morale. Et c'est dans le séminaire des Missions-Etrangères, à Paris, qu'il traita du sujet dont je m'occupe en ce moment. Pour nous, qui sommes en Amérique, le sermon de l'Epiphanie possède un intérêt particulier: il met en scène notre pays.

En 1685, la France était glorieuse, au-dessus de tous les royaumes de l'Europe et en paix avec toutes les couronnes. Sa marine même n'avait pas de rivale. Son commerce encerclait le globe. Le roi de Siam envoyait des ambassadeurs à Versailles. Cavelier de LaSalle, revenant du Mississipi, partait aussitôt pour fonder une colonie en Louisiane. Le livre du Père Hennepin paraissait. Le champ des découvertes vers l'Ouest s'étendait considérablement. La note du

1. Voir *les Deux abbés de Fénelon*, par l'abbé H.-A. Verreau. Cet abbé de Fénelon et l'archevêque de Cambrai étaient frères consanguins, c'est-à-dire de père seulement. François, celui qui vint en Canada, était l'aîné: il naquit en 1641; le second, François-Armand, le cygne de Cambrai, vit le jour en 1651. Dans sa vingt-quatrième année, François entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Enthousiasmé pour les missions de la Nouvelle-France, il passa au Canada en 1667. Huit ans après, il repassait en France, où il vécut ignoré dans une grande solitude; il est mort en 1679 ou 1680.

jour roulait sur les grands voyages, les explorations, l'expansion de l'empire français. Il y avait beaucoup de rêveries dans tout cela, néanmoins les faits principaux justifiaient l'ambition des uns, l'admiration des autres. Fénelon tombait juste en choisissant ce thème pour parler à la maison-mère des missionnaires.

L'orateur divise son discours en deux parties: les motifs de joie et les motifs de crainte que doit inspirer aux chrétiens la vocation des infidèles. Il promène ses regards sur les régions fréquentées par les apôtres, ensuite les navigateurs, commerçants, voyageurs, depuis l'avènement de Jésus-Christ, et nous montre les missionnaires suivant partout leurs traces, introduisant l'Evangile chez les Gentils, vers l'Orient de la Judée, à l'Occident jusqu'en Angleterre, en France, en Espagne, puis dans les contrée d'outre-mers, aux pays des épices, de l'or et des peuples sauvages, plongés dans les ténèbres de l'ignorance absolue, tandis que la Foi commence à diminuer en Europe.

"Que ferait, s'écrie-t-il, que ferait plus longtemps la foi parmi nous, chez les peuples corrompus jusqu'à la racine, qui ne portent encore le nom de fidèles que pour le flétrir et le profaner!"

Bien entendu que je ne puis citer un si long ouvrage. Contentons-nous de quelques fragments:

"Peuples de l'extrémité de l'Orient, votre heure est venue. Alexandre, ce conquérant rapide, que Daniel dépeint comme ne touchant pas la terre de ses pieds, lui qui fut si jaloux de subjuguer le monde entier, s'arrêta bien loin en deça de vous; mais la charité va bien plus loin que l'orgueil. Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers, ni l'intempérie de l'air, ni le milieu fatal de la ligne

où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux-ci qui volent comme les nuées? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le midi, que l'Orient, que les îles inconnues les attendent et les regardent en silence venir de loin. Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qu'on voit arriver du haut des montagnes, apporter la paix, annoncer les biens éternels, prêcher le salut, et dire: ô Sion! ton Dieu règnera sur toi. Les voici, ces nouveaux conquérants qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur. Ils viennent, non pas pour enlever les richesses et répandre le sang des vaincus, mais pour offrir leurs propre sang et communiquer le trésor céleste. Peuples qui les vîtes venir, quelle fut d'abord votre surprise, et qui peut la représenter? Des hommes qui viennent à vous sans être attirés par aucun motif ni de commerce ni d'ambition, ni de curiosité. Des hommes qui, sans vous avoir jamais vus, sans savoir même où vous êtes, quittent tout pour vous et vous cherchent à travers toutes les mers, avec tant de fatigues et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils ont découverte! Nations ensevelies dans l'ombre de la mort, quelle lumière sur vos têtes!"

Le nom du Canada n'est-il pas sur nos lèvres en lisant ce vaste et poétique aperçu? Et encore, dans le passage suivant:

"Que vois-je depuis deux siècles? Des régions immenses s'ouvrent tout à coup; un nouveau monde inconnu à l'ancien et plus grand que lui. Gardez-vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins: ainsi l'homme

s'agite, mais Dieu le mène. La foi plantée dans l'Amérique, parmi tant d'orages, ne cesse d'en porter des fruits."

J'ai bien fait, n'est-ce pas, de citer cette belle page et d'en faire honneur à qui de droit.

Comme il est de toute évidence que Fénelon fixait principalement sa pensée sur le Canada en composant ce sermon, souvenons-nous que Dulhut était revenu du pays des Sioux, La Salle du bas Mississipi et que les missions allaient s'étendre plus loin que jamais à l'ouest comme au sud. Le livre du Père Hennepin était dans toute la vogue possible. On poussait la recherche des pelleteries — c'est ce que Fénelon appelle le commerce — avec plus d'ardeur que jamais autour du lac Supérieur et vers la baie d'Hudson. Paris et Versailles ne s'entretenaient que de l'Amérique. Le prêtre vit dans cette occasion un beau sujet religieux et il le traita en maître de l'éloquence.

30 mai 1913.

GALIFET

Dans un livre intitulé *Origine, étymologie et signification des noms propres,* publié à Paris, en 1867, chez Augustin Aubry, je vois une curieuse note sur les marquis de Galifet, princes des Martigues. L'auteur est De Gaston; il a écrit plusieurs ouvrages de ce genre et je suppose qu'il ne nous induit pas trop en erreur. Les Galifet seraient, d'après lui, originaires du Dauphiné et habitaient Voiron (Isère), en 1347. Un membre de cette famille paraît avoir été en évidence vers l'an 1600. Il présida le parlement de Provence de 1614. Après lui, la chaîne généalogique s'embrouille. De Gaston prétend que ce personnage avait été le parrain d'un Juif de Carpentras, nommé Pierre Coulet, vers 1581, et que ce dernier prit le nom de Galifet, de telle sorte que la lignée de 1347, se trouvant un jour éteinte, les descendants de Coulet gardèrent seuls le nom de la famille première. C'est le motif pour lequel divers auteurs, notamment Laîné, dit-il, ont prétendu que les marquis de Galifet actuels sont de la lignée du Juif converti.

Quoiqu'il en soit, l'authenticité de la noblesse doit fort peu nous intéresser. Occupons-nous d'un certain homme du nom de Galifet, qui servait en Canada il y a deux siècles passés. C'est l'unique objet du présent article.

D'après le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (I, 165, III, 274), Pierre de Galifet, seigneur d'Homon, de la paroisse de Notre-Dame-de-Grâces de Voiron (Isère), diocèse de Grenoble, aurait épousé Marguerite de Bonfils et d'eux serait né, en 1666, François de Galifet, seigneur

de Caffin (1), lequel se maria, le 14 janvier 1697, à Québec, avec Catherine Aubert de la Chesnaye. Les résidences successives de ce dernier ménage sont indiquées par le baptême des enfants: 1698, Québec et Beauport; 1700-02, Québec; 1703, Montréal. Madame de Galifet mourut dans cette dernière ville, le 1er avril 1703, laissant peut-être deux enfants survivants sur cinq qu'elle avait eus (2).

Voyons maintenant la carrière de M. de Galifet en Canada, où il vécut durant trente ans.

Lorsque les troubles avec les Iroquois recommencèrent, en 1682, il n'y avait pas de troupes françaises dans la colonie. En 1683, il vint deux cents soldats; 1684, cinq compagnies; 1686, à peu près autant; 1688, trois cents soldats. (3)

M. l'abbé Daniel dit que M. de Galifet était capitaine en 1688, c'est-à-dire à vingt-deux ans. Il a dû venir au Canada cette année avec les trois cents hommes mentionnés ci-dessus.

---

1. Caffin, Callin ou Cassin. On écrit Galifet, Gallifet, Galliffet, Galifette, etc.

2. Madame de Galifet mourut durant l'épidémie de la petite vérole qui ravagea la colonie en 1703; elle fut inhumée le 2 avril. Mgr Tanguay donne à cette union cinq enfants: Louise-Angélique, Charles-François, Marguerite, Marie-Josette et Antoine-Philippe; ce dernier fut baptisé à Montréal le 27 mars, sépulture le 9 juin 1703, à la Pointe-aux-Trembles.

Pierre-Georges Roy (*Bulletin des recherches historiques*, 1917) mentionne quatre enfants: 1 - Louise-Angélique, née à Québec le 3 janvier, décédée à Beauport le 22 janv. 1698. Elle eut Frontenac pour parrain. 2 Charles-François, né à Québec le 12 nov. 1698. Il suivit son père en France, entra dans les Gardes françaises et parvint au grade de capitaine; il fut créé chevalier de Saint-Louis. 3 Marguerite, née à Québec le 18 juin 1700, morte le 1er oct., même année. 4 Marie-Catherine (?), décédée en France. Quant à Marie-Josette, née à Québec le 25 avril 1702, P.-G. Roy ajoute que l'acte de baptême dit: "fille naturelle de [illegible] Philippe de Galifet et de Louise... sa mère." Mais que fait-il de Antoine-Philippe?

3. *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, vol. 1, pages 310, 416, 552-3, 559.

En tous cas, il paraît avoir été le commandant de la garnison des Trois-Rivières, au moment de la mort de M. de Varennes, gouverneur de cette place, le 4 juin 1689, et avoir ensuite agi comme gouverneur par *intérim* (4).

Au commencement d'août, même année, il commandait le camp de Verdun, lorsqu'eut lieu le massacre de Lachine. Ce camp était de deux cents hommes. Subercase, le chef, se trouvait absent. En 1690, Galifet commande aux Trois-Rivières et à Saint-François-du-Lac, où il se défend contre une sérieuse attaque des Iroquois. Je note que, à cette date, son père était décédé, laissant huit enfants (5).

M. de Ramesay avait le titre de gouverneur des Trois-Rivières, mais ne paraît pas avoir résidé alors dans ce lieu, de sorte que M. de Galifet le suppléait, en 1689-91. En 1692, Galifet était major (6), employé à Québec, où il demeura jusqu'à 1702. Son mariage (1697) avec Mlle Aubert de la Chesnaye l'alliait à une famille qui faisait la pluie et le beau temps dans le commerce du Canada.

M. de Frontenac étant mort l'automne de 1698, M. de Callières lui succéda et le marquis de Crisasy, successeur de ce dernier, laissait vacante la charge de lieutenant de roi à Montréal. M. de Galifet en reçut le brevet, le 23 mai 1699, mais ne semble pas s'être rendu immédiatement à ce nouveau

4. François de Galifet passa au Canada au printemps de 1688, puisque le 1er mars de cette année le roi lui avait signé un ordre pour le commandement immédiat d'une compagnie en Canada.

5. D'Hozier, *Armorial de France*. Lui et d'autres ont essayé d'éclaircir l'embrouillamini de la question de l'origine des Galifet, mais les plus savants avouent qu'ils n'y comprennent rien.

6. Le 6 janvier, il remplaça le major Provost qui était nommé lieutenant de roi.

poste. Lorsque sa femme se décida à l'y suivre, ce fut pour mourir bientôt, comme on l'a vu ci-dessus (7).

Le 15 mai 1705, le roi lui accorda la croix de Saint-Louis. En 1709, après la mort du marquis de Crisasy, survenue le 6 mai, M. de Galifet administra le gouvernement des Trois-Rivières. Sa nomination comme gouverneur de ce district est du 5 mai 1710, et jusqu'à 1716, nous le voyons continuer dans ce poste. Le dernier acte de lui que je connaisse est une demande pour que le sieur de La Corne soit nommé major des Trois-Rivières (850 francs par année), en remplacement de sieur de Cabanac, décédé. M. de Galifet, ayant obtenu un congé, s'embarqua pour repasser en France au mois de novembre 1716. Il devait revenir prendre son poste l'année suivante, mais il s'écoula deux années sans qu'il songea à le faire. Le 23 juillet 1719, le ministre lui [illegible] que ses appointements ne pourront lui être [illegible] sera rendu dans son gouvernement des Trois-Rivières, mais, M. de Galifet, étant malade, ne désirait pas revenir au Canada (8). Le 14 mai 1720, il obtenait sa retraite définitive et une pension de 1500 livres. Il mourut à Avignon en 1746, où il vivait paisiblement depuis 1720.

François de Galifet avait trois frères: Alexandre, Joseph et Philippe. Alexandre était capitaine au régiment de Picardie et lieutenant des vaisseaux du roi. Joseph, le cadet, fut lieutenant au régiment de Picardie, puis capitaine au régiment de Champagne, ensuite capitaine d'une compagnie

7. En 1699-1700, M. de Galifet était en France. Il avait essayé de se faire donner le gouvernement de l'Acadie en remplacement de Robineau de Villebon, mais le roi en disposa en faveur de M. de Brouillan (*Archives canadiennes*, 1899).

8. Probablement à cause des désagréments qu'il s'était attirés depuis quelques années par sa conduite déréglée. Il était en brouille avec l'évêque de Québec qui s'en était plaint, mais les dires étaient partagés.

franche de la marine; il eut le commandement de l'Ile de la Tortue, dans les Antilles. En 1698, on le nomma gouverneur de l'île Sainte-Croix, commandant des colonies françaises du Cap et des côtes de Saint-Domingue. Il mourut à Paris, le 26 mars 1706. Le troisième frère, Philippe, lieutenant de vaisseau, accompagna d'Iberville à la Floride et au golfe du Mexique en 1699. Il fut plus tard commandant du navire *la Seine,* et vint plusieurs fois à Québec où il eut quelques amours légères. En 1720, Philippe de Galifet fut nommé lieutenant de maréchaux de France; il mourut en 1740.

Notre gouverneur des Trois-Rivières avait aussi quatre soeurs, à savoir: Blanche, mariée à Gaspard de Badieu, seigneur de Roquebrune; Lucrèce; Marie et Isabeau, religieuse ursuline.

J'ai cru autrefois que François, celui qui nous occupe, fut rappelé du Canada en 1717, et étant repassé en France, on l'envoya commander à l'île de la Tortue et autres colonies des Antilles, y compris Saint-Domingue. Il n'en fut rien. Il ne fut point, non plus, gouverneur de l'île Sainte-Croix après son frère Joseph. Ce fut Louis-François de Galifet, fils de Alexandre, frère aîné de François. Ce Louis-François fut le premier de la famille à porter le titre de marquis. Le général de Galifet, ministre de la guerre en France, de 1898 à 1900, était le descendant direct du marquis de Galifet. Ce général visita Québec en 1867, lors d'une tournée officielle au Mexique.

Voilà tout ce que j'en sais, mais c'est autant qu'il en faut pour donner le nom de Galifet à une rue aux Trois-Rivières, par exemple.

1893.

L'EXODE DE 1760-63.

Sous ce titre, l'honorable Georges Baby, ancien juge de la cour du banc de la Reine, à Montréal, a publié une brochure dans laquelle il soutient que la noblesse canadienne n'a pas quitté le Canada à l'époque de la conquête (1760) ou de la cession (1763). C'est une réponse documentée qui renverse ce que disent la plupart des écrivains. (1)

Il ne s'agit pas de faire des suppositions ou du sentiment. Bien naïf serait l'homme qui croirait que l'amour de la France a entraîné ceux qui sont partis, et trop crédule serait celui qui attribuerait à ceux qui sont restés un doux penchant pour le Canada. La question se résume à ceci: chacun a consulté ses moyens d'existence et s'est déterminé d'après eux. Les habitants, possesseurs du sol, ne songèrent pas un instant à émigrer. Ils étaient détachés de la France autant que nous le sommes aujourd'hui. La noblesse française se composait, en majeure partie, de gens qui vivaient des faveurs du gouvernement et, par conséquent, ne pouvaient compter sur la continuation de ce régime. [illegible]ux-là n'avaient guère d'autres ressources que de repasser en France. Mais la noblesse canadienne resta ici.

Les fonctionnaires civils, les officiers et les soldats de l'armée s'en retournèrent comme ils étaient venus, sans conserver le moindre amour pour le Canada et le Canadien. On peut supposer que cinq cents personnes quittèrent la colonie.

1. *Exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, in-8, 58 pages, aussi parue dans *The Canadian and Numismatic Journal*, 1899.

Les vrais Canadiens restaient chez eux au nombre de soixante mille. Pour remplacer les bons à rien qui s'en allaient, quatre cents soldats français se décidèrent à se marier parmi nous et à devenir cultivateurs. Vous voyez que loin de perdre au change, nous y avons gagné.

Sous le régime français, il existait une chose qui nous paraît étrange aujourd'hui: c'est la classe privilégiée, la noblesse. Au lieu de recruter les serviteurs de l'Etat parmi les hommes de mérite, le roi les prenait dans la bande des anoblis. On devenait noble par suite d'un exploit militaire, un service financier, accident quelconque — et les enfants conservaient cette faveur. Vous connaissez le monde, vous savez combien peu l'on doit compter sur les talents et l'honneur de ceux qui naîtront un jour de nous. La déplorable coutume de placer la noblesse à la tête des affaires empêchait le peuple de connaître ce qui se passait en haut lieu. Il payait et tout était dit. La noblesse était pauvre, je veux dire qu'elle vivait du salaire et des pensions du roi. Enlevez le Canada à la France, la noblesse française de ce pays tombe dans la misère.

Devons-nous croire que toute la noblesse nous quitta, en 1760-63, selon plusieurs écrivains? J'ai affirmé, en 1880, que les "Canadiens restèrent en Canada et les Français s'en retournèrent en France". Le juge Baby cite ces paroles et dit que c'est tout à fait son opinion, après une étude attentive de cette affaire. Seulement, il emploie un terme qui me fait rire: il dit que j'avoue le fait! J'ai été le premier à l'affirmer. Oh! la bonne bouette!

Donc, si je suis dans le vrai, la noblesse canadienne n'a pas émigré plus que les habitants, mais la noblesse française a dû s'en aller en bloc. La preuve de ceci est faite par le juge Baby qui donne les noms des familles existant parmi

nous vers 1800, et aussi les noms de celles que l'on ne revoit plus après 1763. Le triage est parfait: les Canadiens sont restés et les Français ont disparu.

Laissons la parole à l'abbé Couillard Després:

"En défrichant leurs immenses domaines, en colonisant leurs terres, nos ancêtres avaient jeté dans ce sol trempé de leurs sueurs et de leur sang des germes féconds de patriotisme et de foi. Trois ou quatre générations de leurs pères y dormaient de leur dernier sommeil; n'était-ce pas assez pour les y attacher de toutes les fibres de leurs coeurs? S'ils opposèrent une résistance si longue et si opiniâtre à l'ennemi c'est qu'il était de leur devoir de défendre leur patrie en versant leur sang pour l'honneur du drapeau de la France. En se battant à l'ombre de ce drapeau, ils luttaient pour arracher aux mains des ennemis la Nouvelle-France leur vraie patrie. C'est pourquoi les premières émotions passées, l'émigration des fonctionnaires et des militaires français accomplie, les nobles canadiens demeurèrent au pays. Ils ne voulurent pas s'expatrier en retournant en France où il ne leur restait que des parents éloignés (2)."

Une explication devient nécessaire au sujet de ce mot "noblesse". La voici: les LeGardeur, les LeNeuf, par exemple, étaient venus de France avec leurs titres de nobles et ils en avaient bénéficié durant un siècle, sans jamais s'occuper de culture, de sorte que je les qualifie de Français. Les Boucher, les Godefroy, les Couillard avaient été anoblis en Canada pour services rendus, et ils continuaient à être cultivateurs.

A l'origine de la colonie, on donnait des terres en fief à ceux qui prétendaient créer des seigneuries, et ces hommes faisaient corps avec la classe élevée, frayaient avec la no-

2. *Noblesse de France et du Canada*, Montréal, 1916.

blesse, mais un bon nombre de seigneurs n'eurent jamais que des domaines en bois debout. Le roi les employait à diverses fonctions dans la colonie. Ceux-là n'avaient pas pris racine dans le sol et ils ne pouvaient s'y maintenir après la disparition du pouvoir qui les faisait vivre. Près de la moitié des gneurs qui s'étaient donné la peine de faire défricher un oin de leurs seigneuries, avaient vu leurs enfants se tourner vers la traite des fourrures, la profession des armes ou les bureaux du gouvernement, si bien que, à la troisième génération, leurs seigneuries appartenaient à des habitants qui se les étaient procurées à vil prix et qui les exploitaient habilement. Ces Canadiens, devenus seigneurs, étaient, en 1760, les seuls hommes qui eussent à la fois de quoi vivre et de l'influence sur la masse.

Lorsque l'on prononce le mot "noblesse" en rapport avec les temps de la conquête, il faut comprendre tout cela, car, en vérité, la noblesse de 1760 était en majorité canadienne et, chose curieuse, n'avait pas même toujours un titre réel de noblesse: elle s'était créée elle-même et elle tenait le haut du pavé par sa propre vertu. C'est elle qui resta avec nous. L'autre, qui renfermait aussi des Canadiens, mais qui ne tenaient pas à la terre, je l'appelle "française": elle s'en alla vers la France.

* * *

La noblesse qui resta était donc composée pour la plupart de fils d'habitants. Son prestige est incontestable: elle était "la classe dirigeante" dont parle M. Baby. La tendance de cette classe était de se rapprocher du gouvernement; aussi, en 1775, ils n'objectèrent pas à entrer dans le conseil du gouverneur. Le fait que la couronne choisit les membres du dit conseil parmi les seigneurs et les familles titrées, montre qu'on les regardait comme la classe dirigeante. Lorsque

nous eûmes une chambre législative (1791), les nobles y entrèrent élus par le peuple, mais dès la seconde élection, ils disparurent et on ne les vit plus briller dans nos affaires publiques, après 1795, sauf des cas d'exception, comme il y en a toujours en toutes choses.

Si l'on examine ce qui a eu lieu en 1760-63, on en vient à la conclusion que "la tete du pays" n'a pas repassé en France, mais qu'elle est restée à sa place et a été plus tête que jamais grâce au régime anglais. Ceux qui sont retournés en France n'étaient pas tous en état de communier sans confession. Cadet, Pénissault, Péan, Vergor, Bigot et leurs pareils avaient tant travaillé à ruiner les habitants que l'on fut soulagé en les voyant partir. D'autres, non coupables, si vous voulez, s'en allèrent aussi ne laissant pas de regrets, vu qu'ils ne contribuaient pas à développer la colonie, mais vivaient à ses dépens.

L'émigration des fonctionnaires publics ne doit pas nous étonner: "de gré ou de force, dit l'abbé Couillard Després, ils devaient retourner en France pour recevoir les uns la récompense de leurs nobles actions, les autres le châtiment mérité par leurs malversations. Plusieurs de ces derniers, comme le dit Murray, avaient fait des fortunes dans le commerce principalement dans l'Ouest. Beaucoup d'entre eux, établis au pays depuis quelques années, travaillaient surtout à leur avancement. A la cession du Canada à l'Angleterre ils eurent bientôt fait de traverser les mers ayant perdu l'espoir de voir leur fortune refleurir en Amérique. Telle ne fut pas la conduite des seigneurs canadiens d'extraction noble ou plus modeste. Non! Les descendants des premiers colons canadiens demeurèrent au Canada malgré la mauvaise fortune des armes françaises."

La correspondance des premiers gouverneurs anglais du

Canada après la conquête, publiée par le gouvernement fédéral, ne laisse aucun doute : les nobles, les gens de profession, les bourgeois qui formaient la classe dirigeante ne quittèrent pas le pays.

Le 5 avril 1762, le gouverneur Burton, des Trois-Rivières, disait : "A ma connaissance personne n'a encore quitté le pays, et présentement, il n'y a pas lieu de craindre l'émigration de la population." De son côté le gouverneur Gage, de Montréal, écrivait en mai : "A l'exception de ceux qui exerçaient des charges civiles et militaires sous le règne du monarque français personne n'a quitté ce gouvernement pour passer en France. Je ne crains pas non plus de voir aucune émigration se produire lors de la conclusion de la paix, car je suis persuadé que les habitants actuels resteront sous la domination anglaise. Je n'en connais pas qui se prépare à quitter ce gouvernement ou qui en ait manifesté l'intention ; quelques femmes dont les maris sont en France se proposent d'aller les rejoindre à la conclusion de la paix si ceux-ci préfèrent ne pas revenir au Canada."

Il ne faut pas croire avec Crémazie que les Canadiens, voyant le départ des Français, éprouvaient "la douleur d'un enfant qu'on enlève à sa mère" ou encore qu'ils se trouvaient "exilés dans leur propre patrie". Au départ de l'attirail de guerre, aussi bien qu'en voyant disparaître une administration arbitraire et insolente, les Canadiens ont dû respirer librement (3).

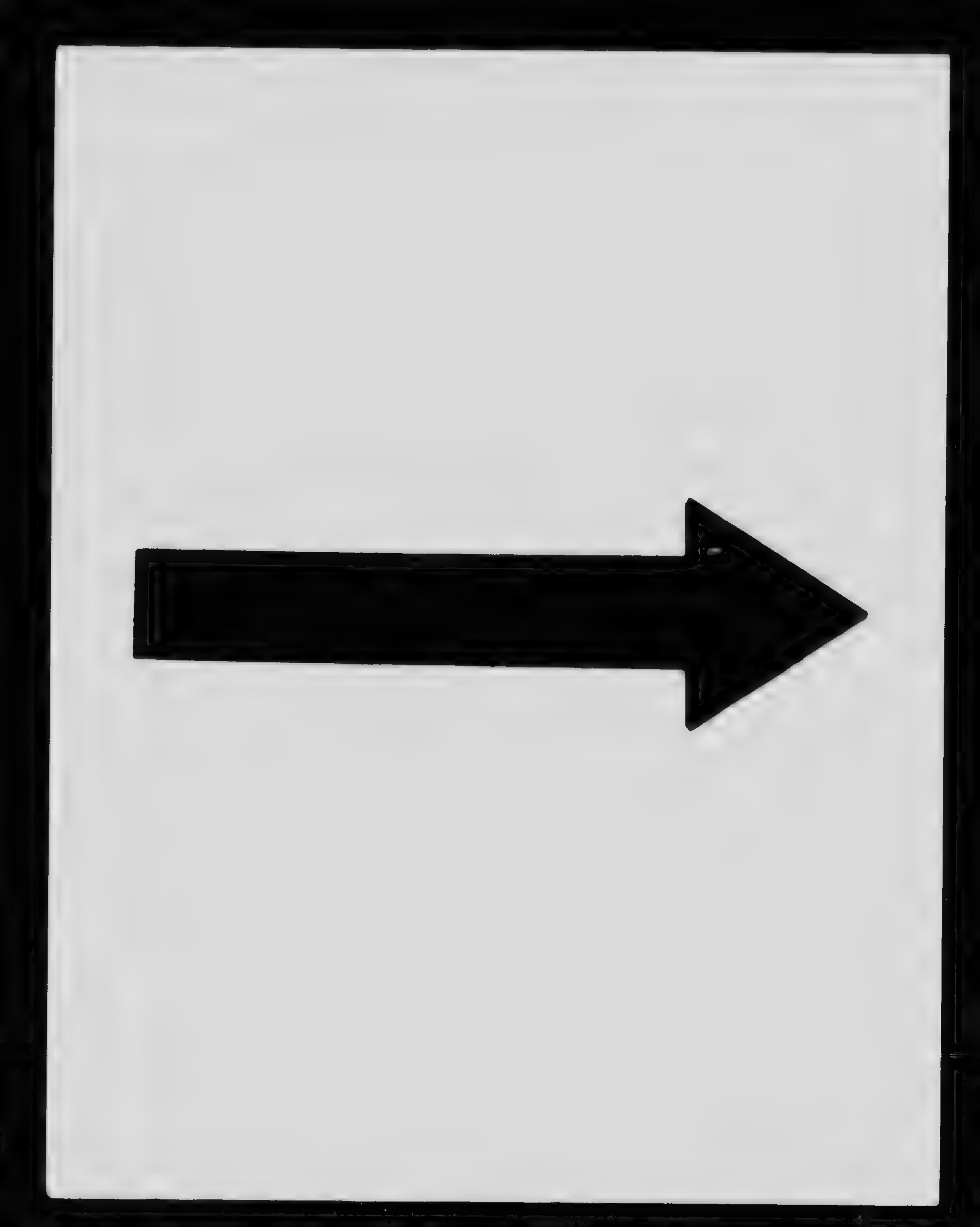
Ce qui inspire Crémazie, Garneau, Bibaud, Ferland, c'est l'idée du patriotisme. Ils ne songent pas que le patriotisme est né en 1789 et qu'il n'en était pas question en

3. Où Crémazie a-t-il trouvé cette inspiration qu'il a popularisée, bien qu'elle renferme un mensonge historique? Dans les lignes si peu littéraires et fausses de Pierre Ducalvet, *Appel à la justice*, publié en 1784.

1763. Ces écrivains prêtent à leurs grands-pères des manières de penser et de sentir qui ne sont pas de leur temps. Ils seraient bien en peine d'expliquer sur quel fait réel ils se basent pour imaginer tout ce pathétique et larmoyant tableau. Nous pourrions leur montrer aussi des faits, mais qui sont tout le contraire de la poésie sentimentale. Lorsque les Canadiens virent le traité de Paris où ils sont livrés comme du bétail sans condition; lorsque le roi de France refusa de racheter quarante millions de francs de sa monnaie de papier que possédaient les habitants, je vous prie de croire que le chagrin de la séparation fut léger. En un mot, nous restions chez nous et les étrangers s'en allaient.

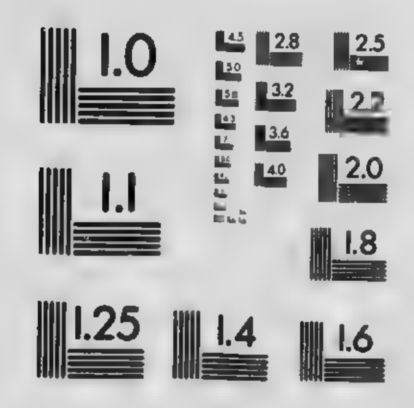
A partir de 1759-60 jusqu'à 1763, depuis la prise de Québec (4) et de Montréal jusqu'au traité de Paris qui décida du changement de leur sort, les Canadiens avaient appris du nouveau. D'abord épouvantés de subir le gouvernement d'une nation hostile et croyant en toute naïveté que le régime français était bon, ils furent surpris de voir que les Anglais comprenaient la chose publique d'une manière bien différente. Au lieu d'une aggravation de rigorisme, comme ils s'y attendaient, tout semblait aller mieux et rien n'était dit pour gêner la marche de personne, si on se conduisait bien. Ils furent étonnés d'apprendre et un peu effrayés aussi, de ce que le pouvoir devenait abordable aux plaintes et ne refusait point de consulter les habitants, tandis que, autrefois, sous l'autorité absolue du monarque, chacun ne devait qu'obéir et se taire. Cette lueur de liberté politique annonçait une administration étrange, ou pour mieux dire incompréhensible. Aucune liberté politique n'ayant jamais existée dans la colonie, on n'en connaissait pas même le nom, encore moins le sens.

4. Sur la capitulation de Québec, en 1759, voir le *Siege of Quebec*, par le Dr A.-G. Doughty, IV, 210, 273.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No 2)







1653 East Main
Rochester New
(716) 482
(716) 288 - 5989 Fax

L'énigme était posée devant un peuple qui ne possédait, pour le moment, nul moyen de le résoudre même à demi (5).

Le poète nous montre les Canadiens se désespérant à la vue des troupes françaises, des magistrats français, des fonctionnaires et des marchands qui s'embarquaient pour la France (6). Son imagination paraît être dans le juste, après les catastrophes, la fin d'un règne, la séparation. Pris entre cette crise humiliante et un lendemain incertain, les Canadiens devaient être accablés de sombres idées.... mais je ne pense pas que la douleur ait pu durer au delà d'un mois ou deux.

La plupart des poètes n'étudient pas. Ils vivent d'imagination. Ce sont des faux témoins sans s'en douter. Ils font souvent le mal croyant faire le bien. Et plus un poète est grand plus il transforme les choses. Ainsi, jugez de leur mérite. La poésie semble avoir pour mission de dénaturer

---

5. Une autre surprise fut grande en 1764, lorsque les lois anglaises furent introduites dans la colonie. On avait déjà eu le temps de voir se dissiper bien des préjugés et, comme le dit M. Sulte, de ressentir même de l'affection pour le gouvernement qui respectait les lois, coutumes et pratiques anciennes. Par bonheur, Carleton était aux éveils et ce grand homme entreprit de réparer le mal commis assez étourdiment.

Mgr Jean-Olivier Briand, né le 23 janvier 1715, devint évêque le 16 mars 1766. On avait cru que Mgr de Pontbriand n'aurait pas de successeur reconnu par le gouvernement britannique et l'acceptation de ce nouvel évêque contribua beaucoup à calmer l'esprit des Canadiens qui restait craintif à l'égard des intentions du pouvoir nouveau depuis 1764. En 1767, Guy Carleton, afin de mettre fin aux injustices qui frappaient les Canadiens, fit un rapport consciencieux sur la noblesse du pays, en indiquant l'âge, le rang et la résidence de tous les nobles. Ce relevé est des plus importants pour l'étude de l'époque en question. M. l'abbé Couillard Desprès a ajouté à chacun d'eux les noms patronymiques.

6. En 1763, les troupes anglaises furent presque toutes renvoyées en Angleterre. On n'organisa aucun système d'immigration au Canada à venir jusqu'à 1815. Les U. E. Loyalists sont venus d'eux-mêmes.

l'histoire. Les romanciers secondent ce travail étrange. La moitié des vers de Crémazie sont remplis d'erreurs historiques, par conséquent son oeuvre est en grande partie frauduleuse.

Brusquement, on apprit de source officielle que les capitaines et les lieutenants de milice étaient nommés juges de paix pour remplacer les petits tribunaux disparus; des légistes canadiens devaient présider les hautes cours de justice; désormais, tous les paiements seraient faits en or et en argent, au lieu de monnaie de papier réduite à presque rien depuis longtemps; le commerce de détail serait libre, tout monopole étant aboli; on pourrait vendre en dehors du Canada les produits de l'agriculture, ce qui avait presque toujours été défendu auparavant... et autres nouveautés qui faisaient connaître l'ère nouvelle.

En peu de temps les Canadiens se rassurèrent. Le clergé et les seigneurs, raisonnant la situation avec les cultivateurs, se montrèrent contents. Or, les années 1761-62 confirmèrent les promessse de l'automne de 1760; il y eut commencement sérieux d'un état de chose satisfaisant. Cette "machine anglaise", comme on l'appelait, avait du bon. Le vainqueur n'exerçait aucune tyrannie, pour lors; il ouvrait la porte à l'emploi des ressources de l'habitant, pourvu que cela dure... Mais, si le traité dont on parlait rendait le Canada à la France!... Il faudrait rentrer sous le régime du bon plaisir....

Le traité fut connu ici au mois de mai 1763. Nous appartenions à l'empire britannique. Personne ne nous a dit comment cette décision fut reçue de la part des Canadiens. Avaient-ils déjà fait la comparaison entre l'ancien régime et celui qui s'offrait à eux? Très probablement. En ce cas, la comparaison ne pouvait être favorable au côté français; et

alors, que serait-il arrivé, dans la pensée des habitants, si l'administration française était revenue? Des cris de joie auraient-ils remplacé les marques de désolation que le poète croit voir en 1760? J'en doute. La perspective de subir derechef la dictée du monopole, l'embargo des grains, la disparition de l'argent monnayé, l'inondation du papier-monnaie, tout cela devait plaire médiocrement à notre monde. La cause du système anglais devait être gagnée en ce moment, ou peu s'en fallait.

Le lecteur comprend avec quelle précaution je touche ce point délicat. Je serais bien plus à l'aise si je pouvais m'appuyer sur des documents solides. Cependant, rappelons-nous que tout ce que nous savons des années 1760-63 concourt à faire croire que les Canadiens entrèrent dans leur nouvelle vie sans témoigner trop de répugnance et manifestant un certain calme (7).

S'il n'en fut pas ainsi comment expliquer le passage suivant que Burton écrivait en 1762: "Les habitants particulièrement se montrent très satisfaits d'avoir changé de maîtres. Jouissant du libre exercice de leur religion, ils commencent à comprendre qu'ils ne sont plus des esclaves?" Ou encore ces mots de Gage: "Anglais et Canadiens vivent en paix et de ce contact naissent des sentiments d'affection réciproque. En général le peuple semble bien disposé a l'égard de ses nouveaux maîtres?"

Soixante mille âmes répandues sur leurs terres passaient d'un drapeau à un autre par la force des événements. D'après les idées françaises et de presque toute l'Europe, le peuple appartenait au souverain qui pouvait en disposer à sa guise; donc il n'y avait qu'à laisser faire. Mais, par exception, les Canadiens découvraient que, en vertu du changement, ils al-

7. *Le Pays laurentien*, sept. 1916.

laient politiquement s'appartenir à eux-mêmes. Grande rumeur! Qu'est-ce que cela? On était loin des proclamations françaises d'autrefois qui disaient, en bref: "Repoussez les Anglais, car s'ils entrent chez vous, ils mettront le pays à feu et à sang, feront de vous des esclaves et vous arracheront vos biens (8)."

La masse du peuple vivait à la campagne, ne désirant que la tranquillité et prenant goût aux paiements en espèces, à la liberté du commerce, à la vente assurée de ses produits, à la certitude que les guerres ne recommenceraient point. L'on n'avait connaissance des garnisons anglaises que par des voyages aux petites villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Les corvées étaient abolies. Le culte religieux n'était point troublé. Les officiers de justice et ceux de la partie civile parlaient français. Les lois restaient les mêmes. Les seigneurs ne se plaignaient de rien. Avait-on sujet de s'attrister, de regretter un régime dont on comprenait enfin la déplorable façon d'agir? Quel déchi[illegible]ent de coeur pouvons-nous donc supposer chez ce peuple [illegible]empli de bon sens qu'étaient les anciens Canadiens. Non! je n'accepte ni lamentations ni colère de leur part ,pas plus que le découragement; et si je ne vais point jusqu'à supposer qu'ils se montrèrent joyeux de la transformation universelle c'est que je reconnais chez eux un sentiment de décence et de respect d'eux-mêmes qui les retint dans la mesure du raisonnable.

J'ai cru autrefois (9) que les Canadiens, voyant l'expul-

---

8. On sait que, en juin 1759, les habitations de la Rivière-Ouelle, des paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Roch, de Saint-Jean-Port-Joli et autres furent incendiées et dévastées; c'étaient des mesures de guerre déplorables qui ne se renouvelèrent qu'en 1837, à Saint-Eustache.

9. *Histoire des Canadiens-français*, 1883, VII, 89; VIII, 94-7.

sion des Acadiens (1755), s'étaient tenus pour avertis et que, de 1760 à 1763, et ensuite, ils avaient conduit leurs actions d'après la crainte de voir renouveler l'expulsion. Pas du tout. Les Canadiens étaient plus éclairés que les Acadiens. Ceux-ci s'étaient laissés mener par les émissaires français. Les Canadiens avaient une bonne classe instruite. Les Acadiens n'en avaient aucune. Les premiers n'agissaient que sous l'influence du dedans, par les hommes de marque de leur milieu; les Acadiens, eux, tous sous l'influence française du dehors, qui était mauvaise (10). Les Canadiens étaient cultivateurs en grand, hommes de métiers, de profession, avec clergé, seigneurs, noblesse, commerçants, notaires, écoles. Les Acadiens étaient à la fois cultivateurs en petit et navigateurs, pêcheurs, sans école, ni clergé, ni noblesse, ni profession, ni hommes de marque.

Rien d'étonnant que nous n'ayons pas fait de coche mal taillée quand le changement de drapeau a eu lieu.

* * *

Dans les livres d'école, en France, il est dit que les Français abandonnèrent le Canada en 1763. Cette phrase a causé dernièrement à Paris une discussion entre professeurs

---

10. Les Canadiens étaient un peuple composé de quatre ou cinq classes sociales formant un tout intellectuel à divers degrés. Les Acadiens, étant uniquement paysans ou pêcheurs, ne formaient par conséquent qu'une seule classe modeste et ne s'occupaient de rien en dehors de leur groupe. C'est pour cela qu'ils ont conservé avec un amour si touchant les anciennes et pieuses coutumes ancestrales, qui, malheureusement, semblent disparaître lentement chez nous.

En 1760, on comptait au Canada cent soixante-dix prêtres environ; en 1766, il en restait cent trente-huit, car il n'y avait pas eu d'ordination depuis 1758. Quelques prêtres français étant repassés en France (1763) lors de l'émigration, qui suivit le traité de paix, de deux cent soixante-dix personnes, au dire de Murray (21 août 1764). Mgr Briand qualifia cette désertion de "criminelle retraite".

de collèges et des journalistes. L'un d'eux m'écrivit: "D'où viennent les Canadiens-français d'aujourd'hui? Nous savons que, en 1763, les Français abandonnèrent le Canada."

Je répondis: "D'où viennent les Français qui habitent l'Alsace et la Lorraine? Nous savons que, en 1871, la France abandonna ces deux provinces."

Les Français de 1763 eurent connaissance du retour de quatre ou cinq cents de leurs compatriotes et ils en conclurent qu'il ne restait personne au Canada. De tout temps, les colonies françaises ont été dépourvues de colons, — jamais on aurait imaginé qu'il en restait soixante mille sur les bords du Sant-Laurent.

Le Figaro, de Paris, est un maître dans l'art d'expliquer notre problème. "Voyez, s'écrie-t-il, combien les Anglais sont adroits. A la prise du Canada, ils embarquèrent nos gens sur des navires et les transportèrent en France, mais comme ils offraient des fermes aux soldats qui voudraient devenir sujets anglais, plus de quatre cents soldats consentirent à demeurer dans la colonie et d'eux sont issus les Canadiens-français d'à présent." Coûte que coûte, vous ne ferez jamais comprendre à un Français que notre peuple est resté chez lui après la cession du Canada à l'Angleterre; les livres d'écoles sont positifs à affirmer que nous sommes retournés en France.

Tous les livres ne sont pourtant pas remplis de cette erreur. Je citerai Raynal qui, dans l'*Histoire des deux Indes*, publiée en 1770, marque assez clairement la situation de 1763: "L'acquisition d'un territoire immense n'est pas le plus grand fruit que la Grande-Bretagne doit retirer de la prospérité de ses armes. La population considérable qu'elle a trouvée au Canada est un avantage bien plus important. A la vérité, quelques-uns de ses nombreux habitants ont fui

une domination nouvelle qui n'admettait entre les hommes d'autre différence que celles des qualités personnelles de l'éducation, de l'aisance, de la faculté d'être utile à la société, mais l'émigration de ces êtres méprisables dont l'importance n'avait pour base que des coutumes barbares (11) a-t-elle dû être regardée comme une calamité? La colonie n'a-t-elle pas beaucoup gagné à être débarrassée de tous ces nobles oisifs qui la surchargeaient depuis si longtemps, de ces nobles orgueilleux qui entretenaient le mépris de tous les travaux." (12)

L'ouvrage de Raynal a eu du retentissement par toute la France et aurait dû ouvrir les yeux aux gens prétendus instruits. J'observe que Raynal dit: "l'émigration de ces êtres méprisables" expliquant qu'ils méritent le mépris à cause de leur noblesse, ce qui était une faute de naissance seulement. Il n'a pas l'air de penser aux êtres qui étaient venus piller le Canada et qui furent obligés de filer lorsque le drapeau français

Ferma son aile blanche et repassa les mers.

Le mot important dans le passage de Raynal qui vient d'être cité est "quelques-uns." Il donne à entendre que les

---

11. Le mot est exagéré.

12. *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, par l'abbé G.-T. Raynal (Amsterdam, 4 vols). C'est un ouvrage hardi, attaquant la politique des peuples, le clergé, la noblesse, le despotisme de la France et l'inquisition; aussi, la seconde édition (1780) fut-elle condamnée par le parlement, en 1781, et brûlée par la main du bourreau. Raynal fut arrêté et ses biens confisqués; il réussit à s'expatrier et ne rentra en France qu'en 1787. Elève des Jésuites, Raynal avait été ordonné prêtre en 1747; ayant renoncé à l'exercice du ministère, il devint peu après rédacteur du *Mercure de France*. Auteur de nombreux ouvrages, il mourut à Paris, en 1796.

"nombreux habitants" sont restés chez eux, ce qui est vrai. Mais il fait émigrer toute la noblesse! Grave erreur. On a vu plus haut ce qui en est de cette partie de la question.

* * *

On a fait remonter au baron Masère le dénigrement de la noblesse canadienne restée au Canada; donc, aussitôt après la cession du pays puisque Masère y vint le premier en qualité de légiste. "Le but de Masère était de traiter les Canadiens en conquérant," écrit le juge Baby. "Il ne prétendait les laisser jouir d'aucun des privilèges, d'aucune des immunités que l'Angleterre accorde à ses sujets. Ces sentiments funestes étaient partagés par un assez grand nombre de personnes en Angleterre, mais nous devons à la vérité de dire que, fort heureusement, les grands hommes d'Etat anglais refusèrent sagement de s'engager dans cette voie."

Le gouverneur Murray disait dans un rapport officiel en 1766: "The Canadians, accustomed (13) to an arbitrary and a sort of military government, are a frugal, industrious and moral race of men who, from the just and mild treatment they met with from His Majesty's military officers that ruled the country for four years past...... They consist of the noblesse who are numerous and who pique themselves much upon the antiquity of their families ,their ancestors. These noblesse are seigneurs of the whole country, and though not rich, are in a situation in that plentiful part of the world, where money is scarce and luxury still unknown, to support their dignity. The inhabitants, their tenanciers, who pay only an annual quit rent of about a dollar per one hundred acres, are at their ease and comfortable.... They are shocked

13. Sous le régime français. Ce raport fut adressé aux *Lords of Trade and Plantations* et publié dans le *British American Register*, du 19 février 1803.

at the insults which their noblesse, and the king's officers, have received — à la Masère — from the English traders and langers, since the civil government (1764) took place".

L'expression "à la Masère" n'est pas dans le texte de la dépêche. Elle pointe la cabale dirigée contre les Canadiens par un certain nombre de personnes qui étaient venues aussitôt après la cession pour faire du commerce et s'emparer des affaires. Nous avons vu pareille chose au Manitoba, en 1870. Murray déplorait les menées de cette clique. Voici la fin de sa lettre: "I glory in having been accused of warmth firmness in protecting the King's Canadian subjects, and of doing the utmost in my power to gain to my royal master the affections of that brave, hardy people whose emigration, if ever it should happen, will be an irreparable loss to the empire."

Vers 1768, Masère demanda à retourner en Angleterre. Le gouverneur Carleton écrivit à ce propos: "Je lui donne un congé de douze mois. Il a une grande antipathie pour les Canadiens. J'avais espéré que le temps et l'expérience auraient fait disparaître ses préjugés, car il aurait été un homme utile, mais mes espérances ont été déçues."

Il me semble que tout ceci montre quelles sortes de gens étaient nos pères et l'on est loin de voir que la noblesse avait abandonné le Canada (14).

* * *

Marriott, procureur général de la Grande-Bretagne, adopta beaucoup des vues de Masère. Vers 1780, parlant d'après des renseignements précis, il déclare que les membres de la noblesse alors domiciliée au Canada et ayant servi dans

14. La population rurale s'élevait, en 1763, à environ 58 000 habitants; Québec, Montréal et Trois-Rivières comptaient en tout 7,000 à 8,000 âmes.

les armées du roi de France, étaient au nombre de soixante-seize. Ceux qui n'avaient point porté les armes se montaient au chiffre de quarante-quatre, soit un total de cent vingt nobles. En 1789, le même parlant du projet d'abolir les lois françaises qui avaient été maintenues par le gouvernement anglais sans aucune entente avec la France, mais par désir de plaire aux Canadiens, dit: "Those who have taken the lead in the pretended opposition (to that measure) are principally of that class of the people who call themselves gentry."

Le parti Masère-Marriott voulait une chambre d'assemblée où les protestants seuls seraient élus et ils se plaignent que l'influence des seigneurs et de la noblesse empêche le plan de réussir. Finalement l'exode de 1760-63 se borne à fort peu de choses et n'a pas été une perte pour le Canada. Mais guettez le premier livre qui paraîtra traitant de la cession de la colonie à l'Angleterre et vous y verrez la vieille erreur répétée, peut-être même considérablement augmentée. Une fois l'erreur introduite dans les cervelles, elle y reste comme trop de sel dans un bouillon et vous avez beau faire le mets est gâté. De nos jours les seigneurs et la noblesse ne jouent plus de rôle comme classe, ou corps distinct, c'est pourquoi le lecteur est disposé à croire n'importe quoi lorsque l'on affirme qu'il nous ont quittés à la cession du pays. Bibaud, Garneau, Ferland sont nos auteurs les plus consultés, ils courent chance de nous entretenir longtemps encore dans la fausse impression où ils étaient eux-mêmes en écrivant leurs livres.

1901.

BEAR RIVER

Somewhere in the vicinity of Annapolis Royal (1), in Acadia, you find Bear Island, Bear River, village Imbert, and I had occasion (2), in 1889, to express my doubt on the exactness of those names. I said "it is Hébert corrupted." On this, a gentleman who signs himself P. S. H., in the *Digby Courier*, insisted that the name was Imbert, and judge A. W. Savary wrote me his remarks on the subject. He embodied my reply into the following article which appeared in the *Digby Courier*, in April 1889.

* * *

At page 118 of the first volume of my history of the French-Canadians, we read: "An island situated in Annapolis Basin, and a little river flowing by it, has had since 1606 the name of Hébert, which was corrupted into Imbert by the map-makers, and finally the English imposed on them the appellations, Bear Island and Bear River. Louis Hébert was in Acadia about 1604 with Poutrincourt. I think the maps of Lescarbot and Champlain, both companions of Hébert, are the sources from which I derived my information. In all questions concerning ancient names of Nova Scotia, it is well to consult Lescarbot and Champlain."

It seems improbable that the French-Acadians themselves should fall into the error of substituting Hébert for Imbert, there being such a marked difference in the pronun-

1. Ancient Port Royal.
2. During a newspaper dicussion.

ciation of the two names. Still it may be so, and may have been caused by the much greater [illegible] of the people with the very common name He[illegible] [illegible] If Imbert, however, be the true name, nothing could be more appropriate than to [illegible] the villages on either side [illegible], forming together the delightful picturesque [illegible] now so [illegible] misnamed Bear River, East Imbert and West Imbert. It would have the merit of [illegible] with [illegible] perpetuate the name of a man very honorably [illegible] early history of Acadia. [illegible] however, I am not prepared to admit that I am wrong. Wh[illegible] the maps and writings of Lescarbot and Champlain [illegible] works. Orignal, in Haliburton, [illegible] Orignal. This name, [illegible] word "orignal", a moose, [illegible] M[illegible]

Speaking about "poverty of invention", what will [illegible] S. H. say of that perversity of taste which a few years ago [illegible] berately abandoned the novel and poetical name of "Sunrise" for a settlement in a lovely little valley east of Salmon River, in this county, for the vulgar and every day one of Spr[illegible] field, of which there were probably dozens [illegible] Pro[illegible] already? There is a place called Sunrise, an important town, away West of us, in Michigan, but I know of no other; and when I used to visit the delightful spot in question, driving from Beaver or Salmon River, I thought no name could be more appropriate and beautiful, as well as remarkable for its quaintness, like Paradise in Annapolis county. Can't its people undo their odious work, and restore its primitive and pretty name to that sunny and pretty settlement? Mr. Woodgate, the late post office inspector, a gentleman of refined and cultivated taste, exposed with some feeling, the regret he felt at having to change the name on the post office books

and mail bags to the ever recurring and commonplace Springfield.

Before closing, I must express my gratification at perceiving by the initials of your correspondent, that an old and valued friend, whose able pen did such service for his Province in days *lang syne* is again among us. May we soon enjoy a summer holiday together in the groves of Imbert.

* * *

It accured to me that more explicite statement was necessary in this explanation and the *Digby Courier* published my second letter on the 3rd May 1889.

* * *

Louis Hébert, apothecary of Paris, married Marie Rollet about 1601, and accompanied de Monts in 1604, when this gentreman landed at Ste. Croix and afterwards on the mainland, where he founded Port Royal. Marc Lescarbot, a lawyer from Paris, a good writer also, and a keen observer, arrived at Port Royal in 1606, and found Hébert busily engaged in sowing wheat and planting vine. "He is a man very much given to the study of his art and devoted to agriculture", says Lescarbot. Soon after Poutrincourt went on a journey of exploration towards Cape Cod, and Hébert spent his time in collecting samples of the plants and natural products of the soil wherever they landed. Poutrincourt had made up his mind to bring his family into the settlement; Hébert who had already two children, was determined to do the same, but de Mont's Company lost part of the privileges conceeded to them by the King of France and Hébert and Lescarbot returned to Paris. In 1610, Poutrincourt brought back the clever apothecary to Port Royal; both of them were to take their wives into the new country the next year, so they

did. These were the first women settled in Acadia. Father Biard wrote, in 1612, from Port Royal: "We have twenty people here besides the women." At the destruction of Port Royal, in 1613, Hébert and his family returned to France, but in 1617, they sailed for Quebec, where they became the first real settlers of the colony. The descendants of Hébert are numerous amongst the French-Canadians to-day. I cannot say whether the Hébert of Acadia have any relation with this group.

Simon Imbert (3) was in the employ of Poutrincourt. In January 1612, he arrived at Port Royal as headman in a vessel chartered by his master. This is all I know about him.

On the map delineated by Champlain, in 1604, as an annex to his official report of that year, Port Royal is situated on the entrance of River l'Equille. Ascending that river we come to a fork. On the point of land, between the division of the water is the wheat field. Further on, in the east direction, are prairies covered by the sea at high tides. The south branch of River l'Equille is called Ruisseau du Moulin, and at a short distance from its emptying into the main current is the design of a mill built by Poutrincourt.

Now, opposite Port Royal, right in the mouth of River l'Equille, is an island with no name on it; if you compare the map accompanying this letter with the one published by Lescarbot, you find that it is called Biencourville. Going direct south from that island, there is a rivulet, flowing from the mainland; no name attached. Westward, on that same shore of the mainland is another rivulet styled La Roche; Lescarbot calls it Original River. Westward again comes River St. Antoine, the very one named Hébert, accord-

3. "Cendrier et ancien Tavernier de Paris."

ing. Opposite the mouth of that river are two islands bearing no name. Here we have the present Bear Island, I believe. Champlain traces in reality two islands on this spot, but he leaves no passage for the water between them; the lines are rather intermixed as if it were an island strangulated in the middle. In Bellin's map, (4) the island is called Imbert Island, and in a copy of that map published by Charlevoix (1744), the island is not traced, but the river is called Imbert.

Bellin is not an authority in my opinion. He worked on old maps, such as those of Champlain and Lescarbot, and probably was puzzled by some defective or worn out parts of those maps. He read "Imbert", where he should have read "Hébert". I have noticed several other mistakes or misprints of that kind in Bellin's productions, although they are, as a rule, very commendable. I must also state that some of the maps of Champlain himself, issued in his lifetime, contain bad spelling, altogether conflicting with the written text of the author.

In brief, Hébert was a man of mark in his day, and he must be the one who gave his name to the river in question, if not to the island itself. Imbert may have received a grant of land; this is a mere supposition. Lescarbot wrote on his map *Hébert* in plain characters. I would take him in this case as the great authority.

* * *

Then Mr. P. S. H. inserted another article in the same paper, on the 10th May:

"*Sir,*—In the last issue of the *Digby Courier,* there ap-

4. Frenchman who lived more than a century after Champlain.

pear two letters from A. W. S. and Benjamin Sulte, upon the Imbert question. I do not see that either of them throw much new light upon the subject.

"Mr. Sulte declares that Lescarbot calls the stream in question Hébert. Be it so, admit that Lescarbot, in making his map, conferred upon his friend and fellow-traveller, Louis Hébert, the compliment of naming a river for him. We have seen that the name did not "stick"; neither did Champlain's name St. Antoine, for the same stream. It was otherwise with the name *Imbert*. This name must have been in use about the commencement of the eighteenth century, if not much earlier; for it appears in, at least, Bellin's maps early in the century. I decline to admit that Bellin, in compiling his map, was any more likely to "read Imbert where he should have seen Hébert", that anybody else was to read Hébert, where he should have seen Imbert. We have seen that the latter name was in use about half a century after Bellin's time; for it appears in Charlevoix's map in 1744. So, the name Imbert did "stick", until it more recently got changed, in some cases, into Hébert.

"My researches may have been defective; but I can find no mention of Louis Hébert's having been in Acadia until 1610, the year of Lescarbot's arrival. Neither do I find it positively stated anywhere, that Simon Imbert shared in the earlier voyages of Poutrincourt. I positively believe that he did so, and for the following reasons: Poutrincourt, whilst in France, in the latter part of the year 1611, sent out a ship loaded with supplies for his young colony and intended home, at Port Royal. This vessel and cargo were entrusted to Simon Imbert, and by him safely taken to their intended destination. By being entrusted with important charge, it is obvious that Simon Imbert, although in times

past only a "cendrier et ancien Tavernier de Paris", was regarded by Poutrincourt as a highly trustworthy servant, a man of capacity, and as a voyageur who was already acquainted with the coasts of Acadia. My inference is that Poutrincourt rewarded his tried and faithful servant with a gift of lands, embracing a certain island and a certain stream, which thence became known as "Isle d'Imbert" and "Rivière d'Imbert", — Imbert's Island, Imbert's" River — not as a compliment to him, but because they were his, as we now hear of Smith's Brook, Gray's River, McLellan's Mountains, &c. I have no proof positive of this, but I think it is a conjecture which bears the highest degree of probability upon its face.

"I have failed to observe, in my reading, any mention of Louis Hébert's having brought his wife out to Acadia. In the early part of 1611, Madame de Poutrincourt came out to Port Royal, with her eldest son, young Biencourt, and bringing with her all of her family who were not already in Acadia; this, according to the Jesuit Father Biard, who came out in the same ship. She was undoubtedly the first white woman who ever stopped upon the soil of Acadia, and one of the first who ever saw America. She probably had a daughter, or daughters, and perhaps female servants which accounts for Father Biard speaking in the plural of "the women".

"This little controversy has perhaps been carried far enough. Let us return to the place from which it originated. Why cannot the people of that ridiculously named spot — as has, I am told, been already suggested—revive the name of Imbert, pronounced after the English manner, and call their double village East Imbert and West Imbert? Let the unfortunate place have a name before it become a railway station. Any application of the name "Hébert" is to be re-

prehended; for there are already two rivers Hébert in Nova Scotia, — one in Hants and one in Cumberland county."

P. S. H. (5)

* * *

To this, I answered by a letter which the *Digby Courier* printed, on the 24th May.

* * *

SIR,—After reading the communication of "P. S. H.", in your last issue of the 10th inst., I beg permission to submit the following remarks:

Was not Lescarbot at Port Royal with Louis Hébert, and is not that Hébert the same Hébert whom Lescarbot eulogizes so often in his book? No doubt about that. Well, who will say that Lescarbot made a mistake in his map when he wrote the name of Hébert? Lescarbot had left Acadia at the date on which the name of Simon Imbert is mentioned for the first... and last time.

About Bellin, there can be no misunderstanding: he never saw the country; he always made his maps as a compiler (i. e. from previously existing authorities); he did not live " in the commencement" of the eighteenth century, because his map is dated 1744. That same year, Charlevoix published his *History of New France*, and Bellin furnished him with a copy of his map. Bellin is no authority in the face of Lescarbot.

As a rule, you may believe an historian when you cannot find the original source of information. Lescarbot is an authentical and indisputable source. Bellin and Charlevoix are but historians, like you and me, that is to say: we have not

5. Of Yarmouth, N. S.

seen the facts themselves. In answer to the query about the time Hébert went to Acadia, please read Champlain and Lescarbot, who were there also, and who rank necessarily above the historians.

I am not astonished to see that Hébert turned to be Imbert and that this last name was modified into Bear, because there are no less than one hundred similar cases in the history of Canada. Let me tell you what happened amongst the good people of Quebec, during the present century. A French settler named Berger (shepherd in English) divided his land into buildings lots and sold them well. The French called the place Bergerville. The English speaking people could not understand the meaning of the term, and they mispronounced it Beggarsville. Later on, the French speaking citizens of Quebec again undertook to translate it, thus making: Village des Quêteux (of Beggars). The residents of the village protested against such a qualification and rushed into print, explaining that the word shepherd meant in French the man who tends sheep; but there was a mistake there, if we remember that the first settler was Berger and not Shepherd. The English citizens of Quebec pronounced themselves for Shepherdsville, in consequence of the argument; and nowadays the English call it so, whilst the French people stick to Village des Quêteux, not with standing the vituperation of the villagers —— and poor Berger himself is forgotten!

18th May 1889.

FATHER MARQUETTE.

The general belief that Marquette has discovered the Missisipi, or part of it, and also that he was a great missionary is simply absurd, but like all general beliefs none of us is daring enough to challenge it.

As a rule most writers follow their predecessors and do not wish to disturb the common way of thinking. They do not try neither to destroy the Bancroft legend which says that whenever a lake, a river, a mountain was discovered in this country, it was done by a Jesuit, although this is a glaring falshood, but who will protest again a general belief?

Ignorance talking upon a real fact creates legends, distort the truth and becomes master of the field. It spreads like dog's grass. How can we uproot it? It seems impossible.

In the case of Marquette, I should say that it suffice to read his report or narrative of the trip upon the great river to judge his merit; but again who will read it? and amongst such readers who are those that are able to detect the mark of imposture, here and there?

Marquette was not required or desired for that expedition. Some people of influence forced Jolliet to load his canoe with that useless burden. All the shares of the famous voyage can be divided into four parts: 1° Talon conceived the plan; 2° Frontenac invited Jolliet to execute it; 3° Jolliet did the work; 4° two "voyageurs" of experience help him.

What business had Marquette in this venture? None at all. He could be of no advantage, not even as a missionary

because the trip was too rapid and short. I said he was a meer burden, perhaps he could use a paddle to redeem his own dead-weight. He was not wanted there on any account.

The fact that there was no publication of this exploration by Jolliet and solely a mention by Frontenac to the King is now well understood: the discovery was of light value. But Marquette rushed into print (1) with his long and mischievous letter which being put into circulation in Europe (2) became the only source of information on the subject, or otherwise created a tail of imagination and drew all the public attention on its author, to the detriment of Jolliet.

Writers on this side of the Atlantic acted as an echo of the European admiration and of so many deluded readers and there you have it!

As a missionary I do not see what can be put so particularly to the credit of Marquette. He was not the first of his class in any region of the West. He did not travel alone on any occasion. Like all the priests who roamed in those territories he kept himself under the guidance and protection of the *coureurs de bois* or "voyageurs" who knew all about the geography, &c., of that "unknown world". Most of the time he depended on them for his living.

In final analysis let the supporters of the Marquette legend show the nature of his pretended exceptional merit.

1915.

---

1. *Voyage et découverte de quelques pays et nations de l'Amérique Septentrionale*, par le P. Marquette, Paris 1681 Estienne Michallet, 43 pages in-8. *Récit des Voyages et des Découvertes du Père Jacques Marquette, de la Compagnie de Jésus, en l'année 1673 et aux suivantes. Journal autographe* de 1674-75. Albany 1855.

2. Not in Canada.

Note.—The above was written in answer to a letter from Madison, Wisconsin, saying: "Will you tell me plumb and plain, what you think of Marquette". It was supposed to be a private communication between two individuals — but why not make it public since it is a matter of history and a critic of one of those fetishs created by the historians? (3).

As I have said above, let somebody show us why Marquette has now such a renown as he has all through North America. Where are his merits?

3. There is no English translation of Marquette's relation.

[illegible]
[illegible]
V
M
U
L
L
B
F

TABLE DES ARTICLES.

Index Général

OUVRAGES DE BENJAMIN SULTE (1)

Les Marchés de la ville des Trois-Rivières. Notes historiques. Trois-Rivières, 1868, in-16, 32 pages. (Epuisé, mais se trouve augmenté dans le tome 3 des *Mélanges historiques.*)

Les Laurentiennes. Poésies. Montréal, 1870, in-16, 208 pages, cartonné.. .. .. .25

Histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs. Montréal, 1870, in-8, 126 pages, 2 planches hors-texte.. .. .. $2.50

L'Expédition militaire de Manitoba, 1870. Montréal, 1871, in-8, 50 pages.. .. .. 1.00

Le Canada en Europe. Montréal, 1873, in-8, 62 pages. .50

La Caverne de Wakefield. Montréal, 1875, in-32, 28 pages.. .. .. 1.00

Le Collège de Rimouski. Qui l'a fondé? Ottawa, 1876, in-8, 40 pages.. .. .. .40

Mélanges d'histoire et de littérature. Ottawa, 1876, in-12, 500 pages. Publié en 4 livraisons; reliées en 1 vol. 5.00

Au coin du feu. Histoire et fantaisies. Québec, 1877, in-12, 207 pages.. .. .. 1.00

L'Institut canadien-français d'Ottawa, 1852-77. Ottawa, 1879, in-8, XXXII-120 pages.. .. .. .50

Chronique trifluvienne, 1637-65. Montréal, 1879, in-8, 237 pages; faisant suite à *l'Histoire des Trois-Rivières*.. .. .. épuisé

Chants nouveaux. Poésies. Ottawa, 1880, in-16, 68 pp. 2.00

Album de l'histoire des Trois-Rivières, 1634-1721. 17 planches in-folio, plans et cartes de la ville aux

---

1. La plupart de ces ouvrages sont en vente, aux prix indiqués, à la Librairie G. Ducharme, 36a, rue Notre-Dame, ouest, Montréal.

différentes époques, photographies des premiers documents, etc. Montreal, 1881, 14 x 19 pouces. Tiré à 150 exemplaires.. .. .. 5.00

Biografia del Sir George-Etienne Cartier, abbreviata da Benjamin Sulte. Ottawa, 1882, in-12, 12 pp. épuisé

George-Etienne Cartier, baronnet. Ottawa, 1882, in-8, 16 pages, (publié aussi dans le tome 4 des *Mélanges historiques.*).. .. .. .35

L'hiver en Canada. Paris, 1884, in-8, 22 pages.. .. épuisé

Histoire de Joseph Montferrand. Montréal, 1884, in-8, 48 pages.. .. .. .40

Autre édition, 1899, in-12.. .. .. .50

Histoire des Canadiens-français. Montréal, 1882-4, 40 livraisons formant 8 vols. in-4to, 160 pages chacun, 125 portraits, cartes et vues. Reliés.. .. .. 15.00
brochés.. .. .. 10.00

Situation de la langue française au Canada. Origines, modifications, accent, histoire, situation présente, avenir. Montréal, 1885, gr. in-8, 26 pages.. .. .. 1.00

Histoire de Saint-François-du-Lac. Montréal, 1886, gr. in-8, 120 pages.. .. .. épuisé

Les Pays des Grands Lacs au XVIIe siècle. Québec, 1890, in-8, 118 pages.. .. .. épuisé

L'Eglise Saint-Vincent-de-Paul de Montréal. Décorations intérieures. Montréal, 1890, in-8, 12 pages. .40

Pages d'histoire du Canada. Montréal, 1891, in-12, 471 pages. Relié.. .. .. 1.25

Causons du pays et de la colonisation. Entretiens par Joseph Amusard. Montréal, 1891, in-12, 250 pp. .70

Histoire de la milice canadienne-française, 1760-1890. Montréal, 1897, gr. in-4to, 41 portraits, 15 gravures, 147 pages. Relié.. .. .. 2.00

Origin of the French-Canadians. Ottawa, 1897, in-16, 14 pages.. .. .. .35

The Name of Ottawa, 1897, in-8, 4 pages.. .. .. .. .25

La langue française en Canada. Lévis, 1898, in-16, 108 pages.. .. .. .50

La Bataille de Chateauguay. Québec, 1899, in-8, 129 pages. Portraits, plans et vues.. .. .. 3.50

The History of Quebec. Collaboration de L.-O. David et du Dr C.-E. Fryer. Montréal, 1908, gr. in-8, XXV-908-V pages; portraits, illustrations, etc. épuisé

Histoire populaire du Canada, par J. Castell Hopkins, traduite (en partie) par Benjamin Sulte. Chicago, 1901, in-8, 702 pages. Illustration, plans et portraits.. .. .. 1.50

Historiettes et fantaisies. Montréal, 1910, in-8, 99 pp. .15

MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA, OTTAWA.

Les interprètes du temps de Champlain, 1882.. .. .. épuisé

Premiers seigneurs du Canada, 1883.. .. .. épuisé

Poutrincourt en Acadie, 1884.. .. .. .50

Prétendues origines des Canadiens-français, 1885... épuisé

Le golfe Saint-Laurent, 1600-1625, 1886.. .. .. .. épuisé

Le golfe Saint-Laurent, 1625-31, 1889.. .. .. épuisé

La famille Callières, 1890, p. 91 à 112.. .. .. .. .75

Henry et Alphonse de Tonty, 1893, p. 3 à 31.. .. .. .75

Morel de la Durantaye, 1895, p. 3 à 23.. .. .. .. .70

Organisation de la milice, VFCF-DR, p. 3 à 33.. .. .. .70

Pierre Boucher et son livre, 1896, p. 99 à 168.. .. .. .75

La Mère Marie de l'Incarnation, 1639-51, 1897, p. 45 à 63.. .. .. épuisé

La guerre des Iroquois, 1600-53, 1897, p. 65 à 92.. .. .75

The Literature of Québec, 1764-1830, 1897, p. 269 à 278.. .. .. .35

La mort de Cavelier de la Salle, 1898, p. 3 à 31.. .. .50

The Valley of the Ottawa, 1600-50, 1898, p. 107 à 135. .40

The Unknown, 1900, p. 115 à 120.. .. .. .25

Le fort Frontenac, 1668-79, 1901, p. 47 à 96.. .. .. .75

La rivière des Trois-Rivières, 1901, p. 97 à 116.. .. .50

La Mère Marie de l'Incarnation, 1651-62, 1901, p. 143 à 182.. .. .. .60

Le régiment de Carignan, 1902, p. 25 à 95.. .. .. .. .75

La découverte du Mississipi en 1659, 1903, p. 3 à 44.. .75
Radisson in the North-West, 1661-63, 1904, p. 223 à 238.. .. .. .35
Le Haut-Canada avant 1615, 1904, p. 63 à 90.. .. .. .35
Le régime militaire, 1760-64, 1905, XXVII à LXXXVIII.. .. .. .75
Origin of the French-Canadians, 1905, p. 99 à 119.. .35
Le commerce de la France avec le Canada avant 1760, 1906, p. 45 à 63.. .. .. .35
Etienne Brûlé, 1907, p. 97 à 126.. .. .. .45
J.-B. Bouchette, 1908, p. 67 à 83.. .. .. .50
Le chevalier de Niverville, 1909, p. 43 à 72.. .. .. .. .50
Les Bretons au Canada, 1910, p. 45 à 56.. .. .. .35
Coureurs de bois au lac Supérieur en 1660, 1911, p. 249 à 266.. .. .. .35
Les projets de 1793 à 1810, 1911, p. 19 à 67.. .. .. .35
La baie Verte et le lac Supérieur en 1665, 1912, p. 3 à 34.. .. .. .40
Les Pays d'En Haut en 1670, 1913, p. 67 à 96.. .. .40
La noblesse en Canada avant 1760, 1914, p. 103 à 135. .40
La mort de Champlain, 1915, p. 13 à 28.. .. .. .. .35
La Saint-Jean-Baptiste, 1636-1844, 1916, p. 1 à 25.. .35
France et Canada, 1917, p. 1 à 16.. .. .. .35
Les Français dans l'Ouest en 1671, 1918, p. 1 à 31.. .35
Nos ancêtres étaient-ils ignorants? 1918, p. 201 à 208. .25